

Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres

Paris, 5-6 octobre 2021



NOTES SUR LES PRINCIPAUX THÈMES

Notes sur les principaux thèmes

Table des matières

Point 2 : Des valeurs partagées.....	3
Normes de l'OCDE : Promouvoir ces valeurs partagées parmi les Membres et au-delà.....	5
Relations mondiales de l'OCDE : Faire en sorte que les normes et les recommandations d'action de l'OCDE soient une référence dans le monde et définir des règles du jeu équitables à l'échelle mondiale.....	7
Gouvernance des technologies : Valeurs partagées de l'OCDE et transformation numérique.....	9
Renforcement de la démocratie : promouvoir la confiance dans les institutions publiques	12
Point 3. Présentation consacrée à la fiscalité internationale.....	16
La solution reposant sur deux piliers du Cadre inclusif.....	16
L'OCDE s'emploie à finaliser les éléments en suspens de la solution	18
La fiscalité et l'égalité femmes-hommes	18
Point 4 : Bâtir un avenir vert - Vers la neutralité carbone.....	20
Sous-groupe n° 1 : Innovation et trajectoires inclusives vers la neutralité carbone.....	20
Sous-groupe n° 2 : La finance verte au service de la neutralité carbone	27
Point 5 : Promouvoir des échanges au service de tous	33
Mettre à profit les échanges et l'investissement pour promouvoir la croissance inclusive	33
Point 6 : Bâtir un avenir inclusif	41
Sous-groupe n° 1 : Promouvoir une transformation numérique inclusive	41
Sous-groupe n° 2 : Croissance inclusive : des opportunités pour tous	46
Références	54

Graphiques

Graphique 1. Innovation bas carbone – indicateurs clés	22
Graphique 2. De plus en plus de pratiques et de produits d'investissement durable apparaissent	30
Graphique 3. Les industries lourdes bénéficient généralement davantage des prêts à des conditions plus favorables que celles du marché	38
Graphique 4. Part de la fibre dans le total des lignes fixes à haut débit, pays de l'OCDE, décembre 2020	42
Graphique 5. Le chômage avant la crise, au sommet de la crise et selon les dernières données disponibles	47

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Point 2 : Des valeurs partagées

1. **L'OCDE célèbre son 60^{ème} anniversaire alors que la communauté internationale continue de faire face à la pire pandémie enregistrée en un siècle.** Outre l'épidémie de COVID-19, le monde reste en proie à l'aggravation du changement climatique, à l'appauvrissement de la biodiversité et à d'autres urgences environnementales – des défis qui sont ceux de la génération actuelle, et qui exigent de celle-ci une action sans délai, à la hauteur de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures. Parallèlement, les profondes mutations induites par la transformation numérique remodelent notre manière d'apprendre, de vivre et de travailler, redéfinissent les interactions entre les acteurs économiques, sociaux et publics, et ouvrent de nouvelles perspectives en matière de croissance et de bien-être. La crise du COVID-19 a pour effet d'accélérer encore le rythme déjà rapide de la transformation numérique, et met en relief l'importance croissante des technologies numériques, comme l'intelligence artificielle et la technologie des chaînes de blocs, dans notre vie quotidienne.

2. **L'activité économique mondiale se redresse rapidement après la grave récession induite par la pandémie de COVID-19 en 2020.** La reprise est facilitée par le déploiement de vaccins efficaces, le redémarrage de l'activité économique et la poursuite d'un soutien budgétaire et monétaire massif. Les Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, publiées en septembre, tablent sur une croissance du PIB mondial de 5.7 % en 2021 et de 4.5 % en 2022, soit un rebond plus vigoureux que ce que laissaient augurer les prévisions il y a un an. La reprise devrait se poursuivre, mais elle reste très inégale selon les pays.

3. **Des disparités prononcées persistent au niveau du rythme de vaccination et des possibilités de maintien des aides publiques selon les pays, en particulier dans de nombreuses économies émergentes et en développement.** Les niveaux de contamination ont augmenté du fait de la propagation du variant Delta, plus contagieux, et les mesures de confinement sont actuellement durcies, notamment dans les pays où les taux de vaccination sont relativement bas. L'impact économique d'une telle situation est relativement modéré jusqu'ici, mais commence néanmoins à peser sur la confiance et sur la dynamique de croissance à court terme.

4. **Des suspensions prolongées ou de nouveaux arrêts de l'activité consécutifs à de nouvelles vagues de contaminations pourraient ralentir la reprise et exacerber les ruptures d'approvisionnement dans des secteurs clés,** comme celui des semi-conducteurs ou de l'expédition de marchandises, en freinant l'activité de certaines filières et en renforçant la pression sur les coûts induite par la hausse des prix des matières premières. L'inflation repart à la hausse aux États-Unis et dans certaines grandes économies de marché émergentes, mais reste relativement faible en Europe et en Asie. Les anticipations d'inflation sur le moyen et long terme sont encore bien ancrées, en dépit d'une montée des risques inflationnistes à court terme. Dans ce scénario, les banques centrales devraient communiquer clairement l'enchaînement des mesures qu'elles seront amenées à prendre ainsi que les conditions qui déclencheront les ajustements de leurs politiques en fonction de l'évolution de la reprise.

5. **La production mondiale de même que les échanges mondiaux ont dépassé leurs niveaux d'avant la pandémie, mais ce n'est là qu'un premier pas vers une véritable reprise.** L'emploi et les revenus ne se sont pas encore totalement remis de la pandémie, s'agissant notamment des travailleurs les plus exposés, notamment les femmes et les ménages vulnérables, et demeurent bien en-deçà de la trajectoire anticipée avant la crise. Il est impératif de résorber cet écart si l'on veut éviter les séquelles à long terme de la pandémie

résultant des investissements qui n'ont pas été réalisés, des pertes d'emploi et de revenus, ou encore du creusement des inégalités des chances et des résultats.

6. La coopération internationale, reposant sur les objectifs communs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et bâtie autour de valeurs partagées et de politiques fondées sur des éléments factuels, est essentielle pour assurer la reprise et améliorer les perspectives de croissance durable et équitable sur le long terme. L'enjeu majeur consiste à préserver les avancées acquises au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en veillant à ce que les mesures de relance mises en œuvre ne portent pas préjudice aux efforts déployés en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable. Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que toutes les ressources nécessaires soient utilisées pour déployer la vaccination aussi vite que possible partout dans le monde afin de sauver des vies et de préserver les revenus. La reprise demeurera fragile dans tous les pays tant que cet objectif ne sera pas atteint. En août 2021, moins de 2 % des habitants des pays à faible revenu avaient reçu une première dose, constat qui met en évidence la nécessité urgente de renforcer les initiatives mondiales ACT-A et COVAX. L'action de relance macroéconomique reste nécessaire tant que les perspectives à court terme demeurent incertaines et la main-d'œuvre sous-employée, mais elle doit être de plus en plus centrée sur des mesures ciblées et un soutien aux plus vulnérables plutôt que sur des aides d'urgence apportées à l'ensemble de la population. De telles mesures ciblées offrent la possibilité d'atténuer les effets négatifs de la pandémie, de renforcer la résilience et de remédier à des problématiques de longue date telles que la faiblesse de la croissance de la productivité, le creusement des inégalités, dont souffrent notamment les femmes et les filles, ou encore la prise en compte des opportunités et des défis associés à la transformation numérique et à la transition vers une économie sobre en carbone.

7. L'OCDE, établie il y a 60 ans, s'est voulue une Organisation inspirée par des valeurs communes incarnées par la Convention qui en porte création. La préservation des libertés individuelles, les valeurs de la démocratie, la règle de droit, la protection des droits humains ainsi que les principes d'une économie de marché ouverte, commerciale, concurrentielle, durable et transparente sont autant de valeurs qui inspirent et sous-tendent les travaux de l'OCDE en vue de promouvoir « des politiques meilleures pour une vie meilleure ». Forte de ces valeurs, l'OCDE prône des normes, un dialogue sur les politiques et une coopération fondés sur des données factuelles, visant à améliorer le bien-être économique et social des populations, et à aider à résorber les inégalités de bien-être au sein des pays, mais aussi entre les pays, entre les sexes et entre les générations. Les objectifs de l'Organisation sont définis dans l'article 1 de la Convention, qui appelle l'OCDE à « promouvoir des politiques destinées à :

- a. réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- b. contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ; et à
- c. contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales. »

8. Dans le contexte du 60^{ème} anniversaire de l'OCDE et de l'élaboration de la nouvelle Vision d'avenir de l'Organisation, les Membres ont l'occasion de réaffirmer ces valeurs communes et d'examiner comment contribuer à mettre au point des solutions collectives pour faire face à des défis mondiaux au lendemain de la crise liée au COVID-19. Deux initiatives centrales sont à mettre en relief. Premièrement, les

Membres peuvent étudier le rôle que jouent les normes de l'OCDE pour promouvoir ces valeurs parmi les Membres de l'Organisation et au-delà, réaffirmant par là même la valeur de l'approche multilatérale fondées sur les règles. Deuxièmement, les Membres peuvent examiner comment les relations mondiales de l'Organisation peuvent être mises à profit pour faire en sorte que ses normes et recommandations acquièrent un rayonnement mondial, stimulent la croissance économique, améliorent le bien-être et favorisent l'harmonisation des règles du jeu à l'échelle mondiale. En outre, les Membres ont l'opportunité de partager leurs vues quant au rôle des valeurs partagées prônées par l'OCDE face aux défis qui se font jour, par exemple la transformation numérique et le renforcement de la démocratie par l'amélioration de la confiance du public.

Normes de l'OCDE : Promouvoir ces valeurs partagées parmi les Membres et au-delà

9. Depuis sa création, l'OCDE a élaboré un grand nombre de normes pour faire face à des défis communs dans une pluralité de domaines. On décompte au total 457 instruments juridiques, dont 247 sont actuellement en vigueur. Ces normes de l'OCDE constituent l'un des puissants moyens par lesquels les valeurs partagées de l'OCDE prennent leur sens et sont diffusées, à la fois au sein de l'Organisation et à l'extérieur. Elles permettent de formaliser les meilleures pratiques convenues afin d'assurer la coordination et une responsabilité partagée et d'améliorer les réalisations collectives dans des domaines où une action multilatérale est requise.

10. Au nombre des valeurs et des objectifs partagés qui sous-tendent les normes de l'OCDE figurent : 1) l'harmonisation des règles du jeu en vue d'assurer une concurrence loyale entre les acteurs sur la scène internationale, qu'il s'agisse d'États ou d'entreprises (ex. : Ensemble de mesures issues du projet BEPS, Convention sur la lutte contre la corruption, Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE ou Recommandation sur la neutralité concurrentielle) ; 2) le soutien aux échanges internationaux par la facilitation du transfert de marchandises, de capitaux, de services et d'information au-delà des frontières (ex. : Codes de la libération, Système d'acceptation mutuelle des données pour l'évaluation des produits chimiques, Codes et systèmes agricoles, Coopération internationale dans les domaines de la science et de la technologie ; et 3) élaboration de politiques convenues au niveau international à mettre en œuvre à l'échelon national au bénéfice des individus et des sociétés (ex. : normes dans le domaine de la gouvernance publique, de l'égalité des sexes, de la sécurité numérique, de la protection des consommateurs, de la protection de l'environnement et de la coopération internationale pour le développement).

11. Cinq principaux facteurs ont permis à l'Organisation de promouvoir avec efficacité un accord sur des normes :

- De par sa composition, l'Organisation rassemble des pays affichant une communauté de vues, ce qui lui permet de parvenir plus rapidement à un accord au sujet de normes nouvelles.
- Sa nature pluridisciplinaire et ses compétences techniques dans de nombreux domaines lui permettent de s'attaquer au nombre croissant de défis qui se posent dans des domaines divers de l'action publique.
- Son approche ascendante reposant sur des données concrètes, qui prend naissance dans ses comités d'experts, est garante de la légitimité technique de ses normes et de l'obtention progressive d'un accord à mesure que la norme franchit les différentes étapes du processus.

- Le mode de prise de décisions fondé sur le consensus signifie que chaque Membre prend une part active à l'ensemble du processus et s'engage fermement à mettre en œuvre la norme convenue.
- L'OCDE a mis en place des mécanismes innovants et robustes pour soutenir la mise en œuvre de ses normes, à l'instar de ses examens par les pairs qui sont sa marque de fabrique.

12. **Lors de la première partie de la RCM de 2021, les Membres ont salué le Rapport quinquennal sur l'Examen du processus d'établissement des normes à l'échelle de l'OCDE**, dont l'objectif était d'assurer que les normes de l'Organisation continuent de répondre aux défis que rencontrent les pouvoirs publics et de renforcer ainsi leur impact et leur pertinence de ces normes. Des efforts continus sont déployés à cette fin, qui prennent notamment la forme de discussions stratégiques à haut niveau sur les normes de l'OCDE et de la recherche de moyens concrets permettant de mettre à profit la pluridisciplinarité et la diversité des parties prenantes au sein de l'OCDE.

13. **Dans un contexte mondial en perpétuelle mutation, l'OCDE a montré qu'elle avait la capacité de bâtir un consensus et d'élaborer des normes représentatives des approches innovantes de multiples parties prenantes face aux défis mondiaux actuels et émergents.** Parmi les exemples récents, il convient de citer les Recommandations sur l'intelligence artificielle [[OECD/LEGAL/0449](#)], sur la connectivité à haut débit [[OECD/LEGAL/0322](#)] et sur la protection des enfants dans l'environnement numérique [[OECD/LEGAL/0389](#)]. Il est prévu que d'autres Recommandations soient adoptées lors de la seconde partie de la RCM à venir, portant sur la mise en place d'une gouvernance réglementaire agile permettant de mettre l'innovation à profit [[C/MIN\(2021\)23](#) & ADD1], sur l'amélioration de l'accès aux données et de leur partage [[C/MIN\(2021\)20](#)], et sur la transparence et l'équité procédurale dans la mise en œuvre du droit de la concurrence [[C/MIN\(2021\)22](#)]. Des travaux d'importance cruciale en vue d'élaborer des normes de l'OCDE dans le domaine de la fiscalité sont en cours pour prendre en compte la transformation numérique de l'économie à l'échelle mondiale : à compter d'août 2021, 133 pays et juridictions sont convenus d'une solution reposant sur deux piliers qui vise à réformer les règles fiscales internationales pour les adapter à l'économie du XXI^e siècle (voir le point 3 ci-après), solution qui sera mise en place dans les mois et années à venir sur la base de la longue expérience qu'a acquise l'Organisation dans la mise en œuvre effective de normes fiscales.

14. **Le consensus entre les Membres de l'OCDE sur ces normes et leur engagement à les mettre en œuvre sont le ciment des valeurs partagées prônées par l'OCDE et de la communauté de vues des pays qui la composent.** En outre, du fait de l'adhésion d'un nombre grandissant de Partenaires aux normes de l'OCDE et de leur mise en œuvre, les valeurs que prône l'Organisation sont diffusées plus largement dans des domaines spécifiques de l'action publique. Les normes de l'OCDE sont de plus en plus utilisées pour sous-tendre des cadres nationaux et internationaux, ce qui témoigne de l'utilité de ce type d'instrument pour l'action publique et de l'importance de l'OCDE en tant qu'instance internationale d'établissement de normes. Le partenariat stratégique de l'OCDE avec le G20, et la souscription aux normes de l'OCDE qui en a résulté, ont été un facteur déterminant du renforcement de l'impact de l'Organisation et partant, de l'harmonisation des règles du jeu mondiales et d'un plus fort retentissement des valeurs partagées que défend l'Organisation.

Relations mondiales de l'OCDE : Faire en sorte que les normes et les recommandations d'action de l'OCDE soient une référence dans le monde et définir des règles du jeu équitables à l'échelle mondiale

15. **Favoriser la coopération internationale afin de stimuler le progrès économique et d'améliorer le bien-être dans les économies Membres et Partenaires est au cœur même de la mission de l'OCDE.** Si l'OCDE n'a pas vocation à devenir une organisation universelle, elle a progressivement renforcé son ouverture, son inclusivité et sa pertinence à l'échelle mondiale. À travers ses activités dans le domaine des relations mondiales, l'Organisation recherche la diffusion la plus large possible de ses normes et recommandations d'action, contribuant ainsi à l'harmonisation des règles du jeu à l'échelle mondiale, tout en préservant son efficacité et ses méthodes de travail.

16. Dans le contexte d'une année 2020 où a sévi la plus grave récession économique en près d'un siècle, **l'OCDE a continué de renforcer sa collaboration avec ses économies Partenaires afin de favoriser une coopération internationale à l'appui d'une reprise inclusive, verte et durable**, fondée sur les valeurs de l'OCDE, comme le réaffirment la Vision d'avenir pour l'OCDE à l'occasion de son 60^{ème} anniversaire et la Stratégie de relations mondiales de l'OCDE.

17. **Les efforts que déploie l'OCDE pour faire en sorte que ses normes soient une référence à l'échelle mondiale ne sont pas récents**, comme en atteste le nombre total d'adhésions de non-Membres aux instruments juridiques de l'Organisation, qui s'est accru durant la décennie écoulée, passant de 364 en 2011 à 833 aujourd'hui. De même, le projet en cours intitulé « Considérer la convergence des Partenaires avec les normes de l'OCDE afin de favoriser l'adoption de règles du jeu équitables au niveau mondial » [[ERC\(2020\)30/REV1](#)] a mis en évidence des progrès globaux dans l'alignement, d'un point de vue qualitatif, des Partenaires sélectionnés sur les normes de l'OCDE dans des domaines essentiels de l'action publique qui façonnent la concurrence sur les marchés mondiaux.

18. **L'éventail d'instruments souples et interdépendants de l'OCDE au service des relations mondiales a facilité la diffusion de ses normes et bonnes pratiques :**

- **Le ferme engagement de l'Argentine, de la Bulgarie, du Brésil, de la Croatie, du Pérou et de la Roumanie** à rejoindre l'OCDE a permis de renforcer progressivement et avec constance l'alignement sur les normes et les bonnes pratiques de l'Organisation. Ces six pays sont tous Adhérents à la moitié au moins des huit instruments juridiques énumérés dans le Cadre de 2017 pour l'examen de Membres potentiels [[C\(2017\)50/FINAL](#)] (4/8 pour la Croatie, 6/8 pour le Brésil, la Bulgarie et la Roumanie et 7/8 pour l'Argentine et le Pérou), et prennent des mesures actives pour adhérer aux instruments restants. Dans ce cadre, des examens de fond sont menés actuellement sur des instruments essentiels tels que le Code de la libération des mouvements de capitaux au sein des comités concernés.
- **Des cadres stratégiques, des programmes de travail conjoints et une coopération structurée avec les Partenaires clés ont renforcé leur collaboration avec l'Organisation.** Si le niveau d'engagement à l'appui des valeurs, des normes et des bonnes pratiques de l'OCDE diffère entre les Partenaires clés, il facilite néanmoins la compréhension des instruments juridiques de l'Organisation et, à terme, l'adhésion à ces derniers. Cette approche a contribué à l'adhésion de Partenaires clés à des normes importantes de l'OCDE comme l'Ensemble de mesures issues du projet BEPS ou les Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE. D'autres

organisations intergouvernementales ont également adhéré à des instruments de l'OCDE, par exemple aux Recommandations du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix ou sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel.

- **Les Programmes régionaux ont également joué un rôle déterminant dans la diffusion des normes et bonnes pratiques de l'OCDE**, notamment à travers l'apprentissage entre pairs et le renforcement de la coopération régionale. L'OCDE a mis en place des Programmes régionaux complets avec l'Asie du Sud-Est, l'Eurasie, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud-Est. La mise en place du Programme régional pour l'Asie du Sud-Est, par exemple, a contribué à un doublement du nombre cumulé des adhésions aux instruments juridiques de l'OCDE par des pays de la région, qui est passé de 28 en 2014 à 57 fin 2020.
- **Les programmes par pays ont également contribué de façon significative à un meilleur alignement de certains Partenaires sur les normes de l'OCDE**, en offrant une forme de participation structurée et stratégique avec les pays désireux et capables de se conformer à ses normes, qui pourraient montrer la voie à suivre dans leurs régions.
- **La participation de l'OCDE au G20, au G7 et à l'APEC a joué un rôle déterminant pour renforcer la pertinence de l'Organisation au sein de l'architecture de la gouvernance mondiale**, accroissant la portée et l'impact de ses travaux, de ses valeurs et de ses normes, et favorisant par là même l'instauration de règles du jeu équitables. Par sa participation à des forums de gouvernance mondiale, l'OCDE s'est affirmée dans son rôle d'instance d'établissement de normes, et a permis de rapprocher plusieurs pays du G20 non membres de l'OCDE des instruments et normes clés de l'Organisation. Un tel résultat a été rendu possible : 1) en mettant à profit l'influence collective du G20 en vue d'encourager l'adhésion de non-Membres de l'OCDE aux normes de l'Organisation, telles que la Convention sur la lutte contre la corruption et le Code de la libération des mouvements de capitaux ; 2) en produisant des instruments conjoints, fondés sur des valeurs partagées autour de thématiques spécifiques, comme les Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE, les Principes de haut niveau sur la protection financière des consommateurs et les normes fiscales internationales relevant du Cadre inclusif OCDE/G20 ; et 3) en utilisant les normes de l'OCDE comme référence pour les normes du G20 dans des domaines émergents clés, comme cela a été le cas pour les Principes du G20 sur l'intelligence artificielle ou les Principes de haut niveau du G20 sur la protection et l'autonomisation des enfants dans l'environnement numérique.

19. **À travers ce partenariat avec des forums de gouvernance mondiaux, les points de vue, les valeurs et les approches auxquels souscrivent les Membres de l'OCDE ont permis d'élaborer des approches communes au sein du G20 dans des domaines où une coopération internationale s'impose, comme l'instauration d'une reprise verte, inclusive et durable, l'action face aux défis de long terme que constituent le climat et la biodiversité, le soutien aux réformes structurelles menées pour renforcer la résilience économique, sociale et environnementale, l'action menée pour favoriser une large adoption de normes numériques centrées sur l'humain (notamment un accord à l'échelle mondiale sur la fiscalité de l'économie numérique) et la lutte contre la corruption.** Par ailleurs, l'Organisation a soutenu activement la mise en œuvre et le suivi des engagements du G20, en renforçant la transparence, la redevabilité et la crédibilité.

Les efforts visant à élargir le rayonnement de l'Organisation ont également continué de porter leurs fruits, avec la reconnaissance accrue des travaux de l'OCDE dans les résolutions adoptées par les Nations Unies et, récemment, la reconnaissance de la contribution apportée par l'OCDE aux initiatives mondiales visant à favoriser la reprise post-COVID-19. Enfin, l'OCDE a renforcé les synergies avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation internationale du travail (OIT), des institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ainsi qu'avec d'autres banques multilatérales et régionales de développement en vue de promouvoir l'ouverture des économies et l'instauration d'un système commercial mondial équitable et fondé sur des règles.

20. Dans un monde interconnecté confronté à des défis de portée mondiale, tels que la crise actuelle due au COVID-19, les inégalités, le changement climatique et la transformation numérique, le partage des normes et bonnes pratiques de l'OCDE jouera un rôle essentiel pour favoriser un développement durable et pour aider les économies Membres et Partenaires à surmonter la crise et à reconstruire sur de meilleures bases. De plus, alors que les économies Partenaires de l'OCDE représentent désormais une proportion croissante du PIB mondial, il demeure essentiel d'accroître le rayonnement et l'impact des normes de l'OCDE à l'échelle mondiale pour favoriser encore l'harmonisation des règles du jeu internationales et faire en sorte que les mêmes règles s'appliquent à tous.

21. L'adoption de la Stratégie de Relations mondiales de l'OCDE permettra de guider et de coordonner les efforts déployés dans toute l'Organisation au service des relations mondiales, dans l'optique de renforcer son impact à l'échelle mondiale et de mettre en œuvre des politiques meilleures pour une vie meilleure au-delà du cercle de ses Membres. Dans l'avenir, la pertinence de l'OCDE dans certains pays et régions peut être encore renforcée à travers diverses initiatives, par exemple :

- l'élaboration et la mise en œuvre de **cadres spécifiques de coopération future avec les Partenaires clés, l'Asie-Pacifique et l'Afrique ;**
- un **suivi régulier de la convergence de certains Partenaires clés avec les normes et bonnes pratiques de l'OCDE,** l'accent étant mis sur la mise en œuvre.

Gouvernance des technologies : Valeurs partagées de l'OCDE et transformation numérique

22. Les progrès de la science et des technologies comptent parmi les moteurs les plus puissants de la productivité, de la croissance et de l'amélioration du niveau de vie et sont essentiels pour relever les défis stratégiques communs, dont les pandémies et le changement climatique. La gouvernance responsable des technologies est indispensable pour tirer le meilleur parti des technologies de rupture et en gérer les risques potentiels. Pour autant, les cadres de gouvernance existants peinent à s'adapter au rythme et à l'ampleur des innovations, à ancrer les valeurs communes dans le processus de développement technologique et à répondre aux inquiétudes sociétales soulevées par les progrès technologiques, qu'elles soient liées à la protection des données et de la vie privée, à la sûreté et la sécurité, à la liberté, à la mésinformation et la désinformation, aux préjugés sexistes et à la discrimination, ou à la protection des droits humains. À l'échelle internationale, on s'intéresse de près aux incidences des technologies émergentes (notamment numériques) sur la démocratie et aux moyens, pour les pays affichant une communauté de vues, de veiller à un développement centré sur l'humain.

23. **Les difficultés auxquelles se heurte la gouvernance des technologies sont liées à un paradoxe bien connu : à un stade précoce du processus d'innovation — lorsqu'il est encore facile et peu onéreux d'intervenir et de corriger le cours de l'évolution —, les pleines incidences d'une technologie émergente et, par ricochet, les besoins d'orientations et d'intervention des pouvoirs publics, ne sont pas toujours évidents.** À l'inverse, lorsque l'intervention des pouvoirs publics s'impose, les changements peuvent se révéler coûteux, difficiles et chronophages. Par exemple, l'internet a été conçu à l'origine pour permettre le partage d'informations entre les acteurs de la recherche publique. Or, depuis sa commercialisation à la fin des années 90, il a connu un essor tel qu'il n'a aujourd'hui plus rien à voir avec le concept initial. Des problèmes critiques, tels que ceux liés à la protection de la vie privée et à la sécurité numérique, n'ont donc été traités qu'a posteriori, au lieu d'être pris en compte dès la phase de conception.

24. **Face à ce paradoxe, on prête aujourd'hui une attention croissante aux approches de la gouvernance des technologies visant à intégrer les valeurs fondamentales inhérentes à la démocratie et aux sociétés ouvertes, telles la liberté, les marchés ouverts et dignes de confiance, le pluralisme et la protection des droits humains, à un stade suffisamment précoce du développement technologique, en s'appuyant sur des processus ouverts et inclusifs.** Ces approches prévoient l'établissement explicite de normes et de principes assez tôt pour guider la poursuite du développement des technologies concernées, puis la mise en place d'une gouvernance réglementaire agile permettant de mettre à profit les innovations, à mesure que l'on commence à en entrevoir les applications techniques et les incidences.

25. **L'OCDE étend son rôle et ses normes dans ce domaine, avec notamment la Recommandation de 2019 du Conseil sur l'intelligence artificielle (les « Principes de l'OCDE sur l'IA »),** qui reconnaît que la confiance dans la fiabilité des systèmes d'IA constitue un facteur clé de leur adoption et qu'il est essentiel de disposer d'un cadre d'action favorable et résilient pour promouvoir une approche centrée sur l'humain. La Recommandation du Conseil sur l'innovation responsable dans le domaine des neurotechnologies de 2019 en est également une illustration. Elle vise à mettre en avant l'éventail de questions inédites d'ordre éthique, juridique et sociétal, ayant trait par exemple à la protection des données (cérébrales), aux perspectives d'augmentation de l'être humain, ou à la vulnérabilité des schémas cognitifs à l'égard des manipulations commerciales ou politiques, dont il convient de tenir compte au fil de l'évolution de cette technologie. La mise en œuvre de ces normes et principes relève dès lors d'une entreprise commune ; l'Observatoire OCDE des politiques relatives à l'IA (OECD.AI) et le Réseau d'experts de l'IA auprès de l'OCDE (ONE AI), le groupe sur l'IA du Réseau parlementaire mondial, et le rôle dans l'hébergement du Secrétariat du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle ((PMIA), illustrent les efforts multipartites déployés pour traduire les principes inhérents aux technologies dans la pratique.

26. **Les défis induits par la gouvernance des technologies rendent indispensables l'agilité, la qualité et la cohérence de la réglementation.** À l'heure où les pouvoirs publics réinventent leur action, ils doivent veiller à ce que les réglementations mises en place pour affronter les défis sociaux et environnementaux mondiaux les plus urgents suscitent la confiance, reposent sur des données probantes, et fassent l'objet d'une coordination internationale et d'une mise en œuvre effective. L'OCDE aide par ailleurs les pays à repenser la manière dont ils conçoivent et coordonnent les systèmes de réglementation par-delà les frontières, compte tenu du caractère transnational de la transformation numérique. Le projet de Recommandation de l'OCDE en faveur d'une gouvernance réglementaire agile permettant de mettre l'innovation à profit vise à aider les pouvoirs publics à mettre en place une réglementation plus efficace et à même de résister à l'épreuve du temps, qui protège l'intérêt général tout en exploitant et en soutenant l'innovation. La mise au point de

réglementations agiles, à l'aide par exemple de bacs à sable réglementaires, comme évoqué dans la Charte des Nations agiles, doit également aider à relever ces défis.

27. **Axer le développement technologique sur des valeurs partagées exige de mener une réflexion constante à la fois sur les technologies elles-mêmes et sur l'opinion publique.** Les technologies émergentes englobent un riche écosystème de technologies numériques, biotechnologies, technologies dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, matériaux de pointe, et bien d'autres encore. Pouvoirs publics et parties prenantes doivent par conséquent évaluer en permanence quels normes, principes, normes techniques et réglementations seront nécessaires à cet effet et quand les mettre en place. En outre, la participation du public et des parties prenantes peut aider à faire concorder les progrès technologiques et l'évolution des normes sociales et des objectifs sociétaux. La gouvernance des technologies devrait être transparente, prêter attention aux situations de conflit d'intérêts, reposer sur un dialogue étroit avec les parties prenantes, et reconnaître que les citoyens, la société civile et le secteur privé ont un rôle essentiel à jouer. Des études et analyses prospectives peuvent par ailleurs faciliter l'identification des opportunités et des défis, et offrir aux parties prenantes la possibilité d'examiner les technologies susceptibles de poser le plus de problèmes de gouvernance.

28. **Cette approche large de la gouvernance des technologies doit s'accompagner d'actions spécifiques dans d'autres domaines.** L'environnement numérique est un espace d'interactions sociales, d'activités professionnelles et commerciales, d'apprentissage et de débat public. Or, pour qu'il contribue à promouvoir nos valeurs communes, et pour que les individus et les sociétés puissent y prospérer, une attention particulière doit être portée à trois aspects : la sécurité numérique, la confiance et la résilience des institutions démocratiques. L'OCDE fournit des données probantes et des orientations stratégiques pour aider les pays à travailler en ce sens.

29. **Premièrement, la dépendance croissante de l'économie à l'égard des outils numériques, accentuée par la crise du COVID-19, oblige à porter une plus grande attention à la sécurité numérique.** La pandémie de COVID-19 a poussé un nombre incalculable d'individus et d'organisations à travailler à distance et utiliser de nouveaux outils, sans toujours prendre des mesures élémentaires de sécurité numérique (telles que l'utilisation de mots de passe sûrs et différents, par exemple), une situation dont ont tiré parti des acteurs malveillants. En 2020, la plupart des gouvernements des pays de l'OCDE avaient adopté des stratégies de sécurité numérique à l'échelle de l'ensemble de leur administration. Néanmoins, ces stratégies sont rarement assorties d'un budget indépendant, d'outils d'évaluation et d'indicateurs, et ne sont pas intégrées aux plans numériques nationaux de portée générale. Les décideurs doivent donc privilégier une approche plus globale de la cybersécurité afin d'assurer la résilience d'une économie de plus en plus irriguée par le numérique, notamment en resserrant la coopération internationale entre les organismes compétents et en renforçant les efforts pour améliorer la conformité et l'évaluation.

30. **La confiance dans l'environnement numérique est le deuxième élément essentiel.** La diffusion en ligne de contenus illicites et préjudiciables peut avoir des incidences considérables sur les individus, les groupes et les sociétés, en particulier sur les populations vulnérables. La Recommandation de l'OCDE sur la protection et l'autonomisation des enfants dans l'environnement numérique, adoptée il y a peu, énonce des principes propres à garantir aux enfants un environnement numérique sûr et adapté, et aborde un aspect important de ce défi. À cela s'ajoutent les travaux menés par l'Organisation pour inciter les services de partage de contenus en ligne à établir des rapports de transparence sur la façon dont ils gèrent les contenus terroristes et extrémistes violents diffusés sur l'internet. Les deux initiatives visent à susciter la confiance en améliorant la sensibilisation, en favorisant la transparence et en encourageant la diffusion de l'information.

31. **Le troisième élément fondamental concerne les moyens de renforcer la démocratie en bâtissant des administrations efficaces et efficaces à l'ère du numérique**, dans des domaines tels que la lutte contre la mésinformation, l'utilisation d'outils numériques pour établir une relation de confiance entre les pouvoirs publics et les citoyens, et le renforcement des capacités des administrations à façonner la transformation numérique. Si le numérique offre des avantages considérables, l'évolution rapide des technologies de communication facilite également la création et la diffusion de fausses informations, et en amplifie l'écho, le tout à un rythme et à une échelle sans précédent. Or, sous l'effet de cette mésinformation, le débat public est moins à même de forger des sociétés consensuelles et des démocraties fortes, à l'échelon national et local. Les campagnes de désinformation, qu'elles émanent d'acteurs nationaux ou étrangers, ont des effets délétères sur les élections et la sécurité nationale, et sapent la capacité des pouvoirs publics d'affronter les problèmes de fond, tels le changement climatique ou la crise du COVID-19. L'OCDE s'attache à apporter des éclairages sur les réformes à entreprendre pour lutter contre la mésinformation et la désinformation, notamment par le prisme du lobbying, de la cybersécurité, de la concurrence, de la lutte antitrust, de la transparence et des données, de la protection des consommateurs, de l'administration numérique et des données, des solutions technologiques, du rôle de la communication publique, du développement des écosystèmes de médias, de l'éducation aux médias et de la culture médiatique. Dans le cadre de ces considérations, il sera nécessaire de déterminer les rôles et responsabilités respectifs de l'ensemble des parties prenantes (y compris le secteur privé, les citoyens, la société civile et les pouvoirs publics) tout en protégeant les droits fondamentaux à la liberté d'opinion et d'expression. De même, l'Organisation aide les gouvernements à tirer parti de l'utilisation des technologies numériques et des données dans les services publics pour mieux répondre aux besoins des citoyens et façonner une transformation numérique fondée sur des valeurs. L'objectif est également de renforcer la capacité des pouvoirs publics à doter les fonctionnaires des compétences numériques dont ils ont besoin et concevoir des solutions de gouvernance adaptées, en instaurant par exemple une réglementation agile comme évoqué plus haut.

32. **L'OCDE est particulièrement bien placée pour aider les pays partageant une communauté de vues à travailler de concert en vue de faire progresser les travaux menés à l'échelle internationale sur la gouvernance des technologies.** L'action sur l'orientation des évolutions technologiques par le biais des normes, des principes et des réglementations peut être renforcée en recourant, de façon coordonnée, à des outils et des solutions réglementaires plus agiles, en investissant avec clairvoyance dans la R-D publique et en mettant l'innovation au service des priorités de l'action publique – la santé et le climat, par exemple. Elle peut également être renforcée par des approches communes de l'intégrité de la recherche et de la collaboration scientifique, autant de domaines dans lesquels l'OCDE mène des travaux de mesure et d'analyse. Ces nouvelles approches de la gouvernance des technologies, qui font la part belle à une démarche globale, réduisent les incertitudes pour les entreprises et renforcent la confiance au sein de la société, peuvent ouvrir la voie à un environnement économique plus cohérent, flexible et résilient, à même de favoriser une innovation promouvant l'inclusion numérique (voir point 7 ci-après) et nos valeurs partagées.

Renforcement de la démocratie : promouvoir la confiance dans les institutions publiques

33. **Le degré de satisfaction des populations quant au fonctionnement de leur démocratie a considérablement diminué depuis le milieu des années 1990 et les défis à relever se sont multipliés depuis l'éclatement de la crise du COVID-19.** Cette double

évolution se traduit par un recul du nombre d'adhérents aux partis politiques, une diminution de la participation électorale dans certains pays, une mauvaise opinion des représentants élus et un déficit de confiance dans les institutions publiques. Des tendances telles que la montée du populisme, l'accentuation de la polarisation, le renversement des acquis démocratiques dans certains pays, notamment les remises en question de l'état de droit¹, les formes violentes d'expression des populations et l'extrémisme, montrent toutes que certaines composantes de la société prennent leurs distances avec le modèle démocratique actuel et ses institutions tels qu'ils sont établis dans leur pays.

34. **En outre, compte tenu de la rapidité de la réaction à la pandémie de COVID-19, de nombreux citoyens se sont sentis peu, voire pas du tout, associés aux décisions prises par leur administration.** Parmi les personnes ayant répondu à l'enquête *Edelman Trust Barometer* 2020, qui portait sur 28 pays, dont 15 pays Membres de l'OCDE, 48 % estimaient que le système politique ne fonctionnait pas pour eux, et 57 % que l'administration publique servait uniquement les intérêts de quelques-uns (Edelman, 2021^[1]). Seuls 51 % des habitants interrogés dans les pays de l'OCDE faisaient confiance à leurs institutions, tandis que les niveaux de confiance baissaient dans de nombreux pays au second semestre 2020 (OCDE, 2021^[2]). La confiance dans l'administration aux niveaux national et régional a joué un rôle crucial pour la gestion de la crise, s'agissant notamment d'inciter la population à se conformer aux politiques publiques de lutte contre la pandémie et de faire accepter la vaccination.

35. **À l'évidence, l'explication de ces tendances est complexe et liée au creusement des inégalités et au ralentissement de la mobilité sociale, à l'inquiétude suscitée par la mutation rapide des sociétés, ainsi qu'aux défis transcendant les frontières qui suscitent tous de l'insatisfaction politique dans de nombreux pays.** Cependant, au-delà des tendances socioéconomiques, les principaux facteurs qui influent sur les mécanismes de la vie démocratique jouent également un rôle primordial pour l'avenir.

36. **Premièrement, les pouvoirs publics devraient prêter attention au rôle clivant que jouent la mésinformation et la désinformation dans les sociétés.** Les données montrent que la plupart des pays Membres de l'OCDE ne disposent pas des capacités nécessaires pour réussir à relever ce défi. Parmi les 27 pays Membres de l'OCDE interrogés, seuls 11 centres de gouvernement disposaient au début de la crise du COVID-19 de politiques ou de cadres à même d'orienter leurs mesures de lutte contre la mésinformation et la désinformation. Comme indiqué ci-dessus, les pouvoirs publics doivent envisager un plus large éventail de mesures, sur lequel l'OCDE se penchera dans le cadre de l'initiative « Renforcer la démocratie ».

37. **Deuxièmement, il conviendrait que les pouvoirs publics procèdent à un état des lieux de la participation des citoyens à la vie démocratique et de leur représentation dans cette dernière.** Les réponses qui ont été apportées à la pandémie ont montré que la transparence, la redevabilité, l'accès à l'information et la participation des citoyens ont encore plus d'importance – et non moins – en temps de crise. L'accès à l'information permet une participation à l'élaboration des politiques ainsi qu'à la conception et à la fourniture des services, ce qui aboutit à une prise de décision plus collaborative, plus durable et plus efficace et à de meilleurs résultats pour tous les pans de la société. En 2020, sur les 32 pays de l'OCDE interrogés, 25 (soit 81 % de ceux qui ont répondu) disposaient de lignes directrices concernant la participation des citoyens et des parties prenantes, et 27 (85 %) avaient mis en place un portail participatif à l'échelle de l'administration publique (OCDE,

¹ L'indice de l'état de droit (RuLi) du *World Justice Project* (WJP) 2020 fait également apparaître que les résultats en matière d'état de droit ont diminué dans le monde pour la troisième année consécutive, ce qui témoigne d'une incontestable évolution à la baisse.

2021^[2]). En outre, de plus en plus d'administrations font appel à des mécanismes de délibération, qui prennent par exemple la forme d'assemblées ou de jurys citoyens, pour créer les conditions propices à l'adoption de conclusions représentatives et éclairées sur des défis complexes en matière d'action publique. Or, d'après de nouveaux éléments probants, l'espace civique se serait réduit comme suite à la crise du COVID-19. Dans certains pays, la protection des droits et libertés civiques a été mise de côté dans le contexte d'un état d'urgence ; dans d'autres pays, les rôles du Parlement, qui exerce un contrôle, ou des médias, qui informent sur la pandémie, ont été limités (OCDE, 2021, à paraître^[3]). Plusieurs pays de l'OCDE élaborent actuellement des politiques d'ouverture de l'administration en vue de traiter l'ensemble de ces questions selon une approche intégrée, en s'appuyant sur un nouveau paradigme de gouvernance qui place les citoyens au centre de l'action des pouvoirs publics.

38. Il faut continuer d'agir pour garantir une participation et une représentation à parts égales des différents groupes de la société, notamment les femmes et les jeunes, dans le cadre des processus démocratiques. En 2021, dans les pays de l'OCDE, les femmes occupaient en moyenne seulement 32 % des sièges dans les parlements et 34 % des postes de ministre dans les gouvernements fédéraux/centraux (OCDE, 2021^[2]). Comme souligné dans le Cadre d'action pour une gouvernance publique intégrant la problématique femmes-hommes [[C/MIN\(2021\)21](#)], une meilleure parité hommes-femmes dans la prise des décisions publiques peut contribuer à renforcer l'équité des politiques publiques et leur adéquation aux besoins. De même, la sous-représentation des jeunes au sein des parlements témoigne de l'existence de normes, de règles et de règlements qui entravent leur participation aux processus démocratiques. En 2020, en moyenne, 22 % des parlementaires étaient âgés de moins de 40 ans dans la zone OCDE, alors qu'ils y représentaient 34 % de la population en âge de voter (OCDE, 2021^[2]).

39. Veiller à ce que les divers besoins de la population soient pris en compte dans la conception et la prestation des services publics peut influencer favorablement sur la capacité des pouvoirs publics à répondre aux besoins de tous les citoyens et sur la confiance des seconds à l'égard des premiers. Bien qu'en 2019, des politiques visant expressément à renforcer la participation des citoyens à l'expérimentation et à l'évaluation des projets numériques étaient en place dans 62 % des pays de l'OCDE (OCDE, 2020^[4]), il faut déployer des efforts supplémentaires pour institutionnaliser le rôle des utilisateurs finals. Accroître et pérenniser la participation des citoyens et des entreprises aux politiques et initiatives en matière de données publiques ouvertes peut aussi contribuer à démocratiser l'accès aux possibilités offertes par l'innovation fondée sur les données à l'échelle de la société. La poursuite de la lutte contre la corruption permettra de renforcer la performance des pouvoirs publics et les réponses apportées aux besoins des citoyens. De même, davantage d'efforts peuvent être déployés pour promouvoir l'intégrité, la transparence et la redevabilité dans le cadre des activités de lobbying, et garantir ainsi la solidité des processus démocratiques. En 2020, seule une minorité de pays s'était attaquée aux risques que présente le lobbying à l'aide de cadres de transparence et d'intégrité, et quelques acteurs de poids appartenant à certains secteurs continuaient de concentrer fortement les dépenses de lobbying. Les risques se sont également développés en raison du recours à des intermédiaires, notamment par des États qui s'emploient à promouvoir leurs intérêts à l'étranger, sans grande transparence ni surveillance (OCDE, 2021^[5]). Une action concertée en vue d'améliorer l'accès à des services publics de qualité et la prestation de tels services dans l'ensemble des territoires, et en particulier dans les zones rurales et dans les zones urbaines défavorisées, peut contribuer à faire en sorte que les divers besoins des citoyens soient satisfaits et à renforcer la confiance dans les pouvoirs publics.

40. Troisièmement, il est important de réfléchir aux moyens de renforcer la capacité des pouvoirs publics à relever les défis mondiaux. Il devient de plus en plus évident que

la gouvernance au niveau national ne répond pas aux attentes dans le contexte du changement climatique. Les administrations doivent disposer des bonnes compétences et du cadre institutionnel approprié pour pouvoir se projeter au-delà du cycle politique à court terme et parvenir ainsi à relever le défi évoqué ci-dessus. Le rôle des centres de gouvernement est primordial, en l'occurrence : plus de 68 % des centres de gouvernement des pays de l'OCDE indiquaient avoir des responsabilités en matière de questions supranationales en 2018, contre 48 % en 2014, cette proportion ayant très certainement continué d'augmenter en conséquence de la crise actuelle. Les pouvoirs publics devront accomplir des efforts supplémentaires pour faire accepter aux citoyens les difficiles réformes et arbitrages qu'il est nécessaire d'opérer pour relever les défis mondiaux les plus urgents, notamment celui que représente le changement climatique.

41. **L'OCDE continuera de travailler sur ces trois aspects.** Les travaux correspondants, menés sous la supervision du Comité de la gouvernance publique (PGC), consisteront notamment en une enquête sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques reprenant le cadre analytique du PGC, qui s'articule autour des axes de la capacité de réponse, de la fiabilité, de l'ouverture, de l'équité et de l'intégrité des pouvoirs publics (OCDE, 2017^[6]). Cette enquête s'intéressera également à la façon dont les populations évaluent les mesures prises par les pouvoirs publics en rapport avec les principales politiques à long terme et défis mondiaux prioritaires.

Questions à examiner :

- *Comment mettre à profit les atouts de l'OCDE, en tant que groupe de pays attachés aux mêmes principes et partageant les mêmes valeurs, pour faire face à des défis de portée mondiale qui mettent en péril ces valeurs partagées, notamment les menaces que constituent la montée de l'autocratie, la crise climatique et des normes dissemblables dans le domaine du numérique ?*
- *Comment faire de la reprise post-COVID-19 une opportunité pour renforcer les valeurs communes que sont la démocratie et la confiance dans les pouvoirs publics ?*
- *Comment faire de l'égalité femmes-hommes une constante dans l'ensemble des activités de l'OCDE et œuvrer en faveur d'une pleine participation des femmes à la société et à l'économie ?*

Point 3. Présentation consacrée à la fiscalité internationale

42. **Depuis plus d'une décennie, l'OCDE et le G20 œuvrent ensemble pour promouvoir l'instauration d'un système fiscal mondial plus équitable, mettant notamment fin au secret bancaire et aux formes les plus agressives d'évasion fiscale internationale.** Au cœur de ce projet, l'alignement de la fiscalité sur la substance afin d'adapter les règles fiscales aux réalités du 21^e siècle constitue l'un des axes de travail du Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS) – le Cadre inclusif – depuis sa création en 2016.

43. **Créées il y a cent ans, les règles fiscales internationales ne sont plus adaptées à l'économie mondialisée et fondée sur le numérique d'aujourd'hui.** Ce qui soulève deux problèmes :

- **Premièrement, les entreprises multinationales (EMN) sont uniquement tenues d'acquitter l'impôt dans les pays où elles ont une présence physique.** Si cela faisait sens au siècle dernier, lorsque l'activité des entreprises s'articulait autour des usines, des entrepôts et des biens matériels, désormais, à l'ère de la transformation numérique, les EMN exercent souvent des activités à grande échelle dans des juridictions dans lesquelles elles ont une présence physique limitée, voire nulle.
- **Deuxièmement, les EMN ont aujourd'hui la possibilité de se soustraire à l'impôt en transférant leurs bénéficiaires vers des juridictions à très faible fiscalité.** Cette problématique n'est pas nouvelle, mais le rôle croissant des actifs incorporels comme les marques, les droits d'auteur et les brevets dans la création de valeur permet aux EMN d'échapper plus facilement à l'impôt sur des bénéficiaires considérables. L'OCDE estime que les activités d'optimisation fiscale des entreprises privent chaque année les États de 100 à 240 milliards USD, soit 4 à 10 % des recettes fiscales provenant de l'imposition des bénéficiaires des sociétés à l'échelle mondiale.

44. **Seule une solution convenue au niveau multilatéral permettra de relever efficacement de tels défis.** C'est pourquoi le G20 a demandé au Cadre inclusif de trouver, d'ici à la mi-2021, une réponse aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie.

45. **Ces travaux sont devenus d'autant plus importants que les pays et juridictions, mus par la volonté d'aider les ménages et les entreprises et de maintenir l'économie à flot, continuent de prendre des mesures budgétaires sans précédent pour compenser les effets de la crise actuelle du COVID-19.** Parce que la pandémie de COVID-19 a accéléré la transformation numérique, que les finances publiques sont de plus en plus contraintes et que l'évasion fiscale de la part des multinationales est inacceptable dans le contexte actuel, une coordination internationale s'impose plus que jamais afin de garantir que les entreprises les plus grandes et les plus rentables au monde paient leur juste part de l'impôt dans les juridictions de marché où leurs utilisateurs et leurs clients se situent et de rétablir la stabilité du cadre fiscal international.

La solution reposant sur deux piliers du Cadre inclusif

46. **Le Cadre inclusif travaille sur ces questions depuis plusieurs années.** Le 1^{er} juillet 2021, la « *Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie* – déclaration historique – a jeté

les bases d'un nouveau système fiscal mondial (OCDE, 2021^[71]). Au 31 août 2021, 134 pays et juridictions – représentant plus de 90 % du PIB mondial – avaient accepté la solution reposant sur deux piliers, consistant à réformer les règles fiscales internationales et à faire en sorte que les entreprises multinationales acquittent leur juste part de l'impôt partout où elles exercent leurs activités. À ce jour, sur les 140 membres que compte le Cadre inclusif, seuls six n'ont pas encore signé la Déclaration.

47. La Déclaration présente les principaux éléments d'une solution reposant sur deux piliers.

- **Le Pilier Un adapte les règles fiscales internationales aux réalités du XXI^e siècle.** Il accorde aux juridictions du marché de nouveaux droits d'imposition sur les EMN les plus grandes (celles dont le chiffre d'affaires mondial dépasse 20 milliards EUR et dont la rentabilité est supérieure à 10 %), indépendamment de tout critère de présence physique. Les industries extractives et les services financiers réglementés sont exclus du champ d'application du Pilier Un.
 - En vertu de ce nouveau droit d'imposition, une fraction des bénéfices (20-30 %) réalisés au-delà d'une certaine marge bénéficiaire sont réattribués aux juridictions du marché dans lesquelles sont situés les utilisateurs et les clients d'une EMN. Les droits d'imposition ainsi réaffectés représentent plus de 100 milliards USD.
 - Le Pilier Un sera conçu de telle sorte à garantir la sécurité juridique en matière fiscale par le biais de mécanismes efficaces de prévention et de règlement des différends qui bénéficieront aux EMN couvertes afin de traiter tout risque de double imposition.
 - Le Pilier Un prévoit également le statu quo et le retrait des mesures unilatérales, telles que les taxes sur les services numériques (TSN), rétablissant ainsi la stabilité du système fiscal international.
- **Le Pilier Deux établit un impôt minimum d'au moins 15 % sur les bénéfices des entreprises, limitant ainsi la concurrence fiscale.** Il ne met pas fin à la concurrence fiscale, mais y pose des limites convenues multilatéralement. Les pays qui ont signé la Déclaration se sont accordés à autoriser l'application d'impôts supplémentaires sur les bénéfices étrangers d'EMN ayant leur siège sur leur territoire, à concurrence d'un taux minimum convenu.
 - Ces règles s'appliqueront aux EMN qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions EUR (à l'exclusion de certaines entités comme les organismes publics et les fonds de pension et d'investissement).
 - Le Pilier Deux comprend des exceptions fondées sur des critères de substance, applicables aux entreprises dès lors qu'elles exercent de réelles activités économiques.
 - Il devrait permettre de générer plus de 150 milliards USD de nouvelles recettes fiscales au niveau mondial.

48. La solution reposant sur deux piliers permettra de rétablir la stabilité du système fiscal international et de réduire les tensions commerciales découlant de la prolifération de mesures unilatérales, comme les taxes sur les services numériques, prises pour relever les défis soulevés par la transformation numérique de l'économie et faire en sorte que les grandes entreprises multinationales paient un niveau d'impôt minimum sur leur revenu.

L'OCDE s'emploie à finaliser les éléments en suspens de la solution

49. **La priorité immédiate est de finaliser les éléments en suspens de la solution reposant sur deux piliers**, dans la mesure où les membres du Cadre inclusif doivent encore se mettre d'accord sur un certain nombre de points. Ainsi, il a été convenu que la fraction de bénéficiaires à réattribuer se situerait aux alentours de 20 à 30 %, mais le pourcentage exact reste encore à définir. La Déclaration de juillet 2021 engage les signataires à poursuivre les discussions en vue de prendre une décision définitive sur ces points et d'autres éléments conceptuels d'ici au mois d'octobre 2021, dans le respect du cadre convenu, et tout est mis en œuvre pour atteindre un parfait consensus au sein du Cadre inclusif. Les ministres des Finances du G20 se sont fait l'écho de cet engagement lors de leur réunion de juillet, en invitant les membres du Cadre inclusif à finaliser les éléments en suspens en vue d'aboutir à un accord au mois d'octobre et à s'entendre sur un plan de mise en œuvre. Le Cadre inclusif organisera une réunion plénière virtuelle début octobre afin de parachever l'accord et le plan de mise en œuvre.

50. **S'agissant du Pilier Un, le plan de mise en œuvre détaillé prévoira l'élaboration d'une convention multilatérale qui régira la mise en application du nouveau droit d'imposition (à savoir le Montant A)**. La convention multilatérale devrait être ouverte à la signature en 2022. Le plan de mise en œuvre inclura aussi des mécanismes visant à s'assurer que les travaux relatifs au Montant B (mesures de simplification) seront finalisés d'ici à 2022. Il couvrira également les éventuels modèles de législation et orientations supplémentaires nécessaires pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre.

51. **En ce qui concerne le Pilier Deux, le plan de mise en œuvre comprendra tous les éléments nécessaires pour garantir la transposition dans la législation du Pilier Deux en 2022, en vue d'une entrée en vigueur effective en 2023**. Il inclura des règles types assorties des mécanismes appropriés pour faciliter à terme la coordination des nouvelles règles qui seront mises en œuvre par les membres du Cadre inclusif, y compris la mise au point éventuelle d'un instrument multilatéral à cet effet, ainsi que des règles transitoires, avec la possibilité de reporter la mise en œuvre de certaines règles.

La fiscalité et l'égalité femmes-hommes

52. **La fiscalité peut avoir d'importantes implications sur l'égalité entre les sexes, qui doivent être prises en compte et nécessitent des ajustements de la part des décideurs**, en particulier dans le monde de l'après COVID, qui a exacerbé de nombreuses inégalités sous-jacentes entre les hommes et les femmes. Pour bien comprendre le problème, il importe d'analyser en profondeur les impacts directs de la fiscalité sur l'égalité entre les femmes et les hommes tout comme ses liens avec les inégalités sociales et économiques sous-jacentes.

53. **Au cours de ces dernières années, l'OCDE s'est attelée à l'élaboration d'un cadre visant à évaluer l'incidence des régimes fiscaux sur l'égalité femmes-hommes**. Les travaux menés par le CTPA sur la fiscalité et l'égalité femmes-hommes se fondent sur les rapports consacrés à la politique fiscale, notamment le document qui analyse l'impact des systèmes de prélèvements et de prestations sur les incitations des femmes à rejoindre le marché du travail (Thomas et O'Reilly, 2016^[8]), ainsi que l'étude spéciale de l'édition 2016 des Impôts sur les salaires consacrée à la mesure du coin fiscal sur les seconds apporteurs de revenu (OCDE, 2016^[9]). Ces rapports montrent comment diverses caractéristiques de conception des systèmes fiscaux dissuadent davantage les seconds apporteurs de revenu (souvent des femmes) que les principaux apporteurs ou les célibataires de rejoindre le marché du travail, ce qui soulève des préoccupations en matière d'égalité entre les sexes. Un blog publié en juin 2020 décrit l'incidence des impôts sur l'égalité entre les sexes dans le

contexte de la pandémie de COVID-19, qui exacerbe les différences femmes-hommes existantes et invite à recourir à la politique fiscale pour compenser les écarts de niveaux de revenu dans le cadre des réponses à long terme à la crise apportées par les pouvoirs publics (Harding, Perez-Navarro et Simon, 2020^[10]).

54. **Des projets dans le domaine de la fiscalité et de l'égalité femmes-hommes en lien avec les travaux sur la fiscalité et la croissance inclusive ont été menés précédemment par l'OCDE.** On peut notamment citer la note d'orientation A Fiscal Approach for Inclusive Growth in G7 Countries, qui a été présentée au G7 en 2017 (OCDE, 2017^[11]).

55. **Le CTPA s'intéresse également à l'égalité femmes-hommes au sein de l'administration fiscale dans le cadre du Réseau en faveur de la parité du Forum sur l'administration de l'impôt de l'OCDE,** qui vise à provoquer les changements institutionnels positifs nécessaires pour renforcer la présence des femmes aux postes de direction des administrations fiscales. Le Secrétariat a entrepris des recherches sur l'incidence de la problématique femmes-hommes sur les questions de discipline fiscale, en particulier dans les pays en développement, dans le cadre de ses travaux sur le civisme fiscal – qui évaluent le consentement à l'impôt des particuliers et des entreprises et analysent leur perception du système fiscal. Cette analyse montre qu'au niveau mondial les femmes consentent davantage à payer des impôts que les hommes et que les écarts de civisme fiscal observés entre les régions sont probablement révélateurs de la perception selon laquelle le système fiscal traite différemment les hommes et les femmes – ce qui confirme le caractère essentiel des données ventilées par sexe pour les travaux ultérieurs.

56. **En mai 2021, l'OCDE a commencé à dresser un état des lieux** afin de comprendre comment les pays abordent la question de la politique fiscale et son incidence sur l'égalité femmes-hommes, en examinant notamment les travaux antérieurs, la manière dont l'égalité entre les sexes est prise en compte dans les politiques publiques, les principaux domaines de préoccupation et les données disponibles à des fins d'analyse.

Point 4 : Bâtir un avenir vert - Vers la neutralité carbone

Sous-groupe n° 1 : Innovation et trajectoires inclusives vers la neutralité carbone

57. **Défis majeurs de cette génération, le changement climatique et la dégradation de notre environnement exigent la mobilisation de tous.** Pour que le réchauffement de la Terre se maintienne en moyenne à 1.5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, sans dépasser ce plafond ou alors de façon limitée, il faut que les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) aient diminué de 45 % (par rapport aux niveaux de 2010) en 2030 et atteint au moins la neutralité à l'échelle planétaire autour de 2050 au plus tard (GIEC, 2021_[12]). Pourtant, en 2021, les émissions mondiales de CO₂ continuent d'excéder les niveaux de 2010, malgré la chute enregistrée en 2020 sous l'effet de la pandémie de COVID-19 (AIE, 2021_[13]). La réalisation de l'objectif de 1.5 °C nécessite, jusqu'en 2030, une baisse annuelle des émissions de CO₂ similaire, en pourcentage, à celle enregistrée en 2020, où les mesures prises pour contenir le COVID-19 ont sensiblement réduit les activités économiques² (Buckle et al., 2020_[14]).

58. **Fait encourageant, un nombre grandissant de pays et d'autres parties prenantes se fixent des objectifs de neutralité carbone pour s'attaquer plus vigoureusement à ce défi.** Au 12 décembre 2020, ils étaient 124 pays, 73 États et régions, 155 villes et 417 entreprises à avoir pris un engagement dans ce sens pour la moitié du siècle (Black et al., 2021_[15]). Il s'agit à présent de réaliser cette ambition tout en rendant les économies et les sociétés plus résilientes face aux effets inévitables du changement climatique qui se font déjà ressentir.

59. **Il est impossible de répondre au changement climatique sans s'attaquer à deux autres causes de pressions environnementales : l'érosion de la biodiversité et la pollution.** Dans le cadre d'une approche globale, les mesures requises pour réduire les émissions mondiales de GES peuvent avoir des effets bénéfiques sur les écosystèmes et l'environnement dans son ensemble. Par exemple, la limitation du réchauffement nécessite une baisse soutenue des émissions de gaz autres que le CO₂, comme le méthane (CH₄), laquelle se traduira par une amélioration de la qualité de l'air (GIEC, 2021_[12]). Au-delà des mesures de réduction des émissions mondiales de GES, il sera indispensable de promouvoir l'efficacité d'utilisation des ressources et la transition vers une économie circulaire pour atteindre les objectifs climatiques et d'autres objectifs environnementaux (OCDE, 2021_[16]).

60. **De par sa pluridisciplinarité et l'étendue de son champ d'étude, l'OCDE est l'instance idéale pour aider les pays à mettre en œuvre les complexes réformes dont ils ont besoin pour véritablement donner effet à leurs aspirations climatiques et à d'autres ambitions environnementales.** La stratégie globale qui est mise en œuvre à l'échelle de l'Organisation pour soutenir l'action face au changement climatique autour de cinq grands piliers est décrite dans le document [C\(2021\)131](#). Ce cadre général met notamment en exergue l'importance de guider l'innovation de façon à obtenir les changements requis tout en restant focalisé sur la participation de tous les acteurs concernés et sur l'adhésion du public. Une action efficace suppose également d'accorder une attention accrue au suivi, aux indicateurs et à la reddition de compte. Tel est précisément l'un des principaux objectifs du nouveau Programme international pour l'action face au changement climatique (IPAC) créé par l'OCDE.

² Ce pourcentage peut toutefois être plus faible si l'objectif est de 2 °C (peut-être entre 2 % et 4 % par an).

De l'importance de l'innovation pour la transition vers la neutralité carbone

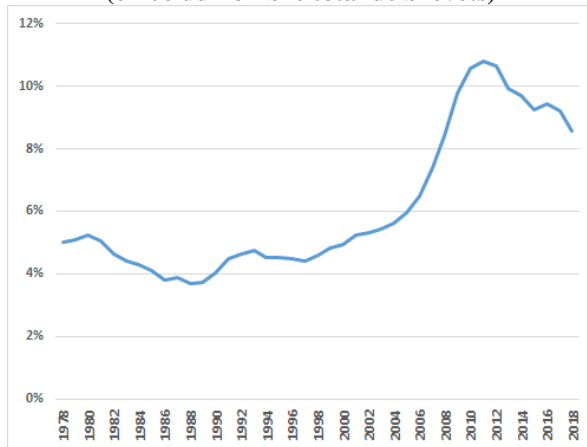
61. **Les technologies formant la clé de voûte de la transition vers un monde neutre en gaz à effet de serre, il faut donner un grand coup d'accélérateur au déploiement des solutions bas carbone.** Le progrès technologique amoindrit les coûts d'investissement induits par les mesures de réduction des émissions, comme on l'a vu dans les cas des batteries et des dispositifs solaires, dont les coûts ont fondu de 90 % en dix ans. Cependant, si l'on veut atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, il faut non seulement réussir à déployer rapidement les technologies actuellement disponibles, mais aussi innover dans les technologies de rupture encore absentes du marché. Selon l'AIE, la moitié des réductions mondiales des émissions de CO₂ attendues d'ici à 2050 devront découler de technologies actuellement en phase de démonstration ou de prototypage (AIE, 2021_[17]). Ainsi, il est prévu que l'électrification - des transports et de l'industrie lourde, par exemple - occupe une place centrale dans la décarbonation mondiale. Cela fera exploser la demande d'électricité (AIE, 2021_[17]) et entraînera des changements porteurs de transformations dans les économies. Il faudra en effet investir massivement dans l'innovation, les infrastructures et le déploiement des technologies bas carbone, notamment celles qui concernent les énergies renouvelables, le nucléaire ou encore le captage, le stockage géologique et la valorisation du CO₂ (CSCV), ainsi que dans les solutions de stockage d'énergie, l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande d'énergie, entre autres domaines.

62. **L'importance de l'innovation tient non seulement à son rôle dans la réalisation des objectifs liés au changement climatique, mais aussi au fait qu'il s'agit désormais de la principale source de croissance économique.** Les technologies et l'innovation peuvent favoriser l'avènement d'un avenir écologique qui soit porteur de nouvelles perspectives de croissance et de nouveaux gains de productivité. On assiste toutefois, après le coup de fouet du début des années 2000, au recul de l'innovation bas carbone (telle que mesurée par le nombre de brevets déposés, voir le graphique 1) malgré les ambitieux objectifs climatiques énoncés dans l'Accord de Paris. De même, les dépenses publiques consacrées à la R-D bas carbone n'ont pas progressé au rythme requis (graphique 1).

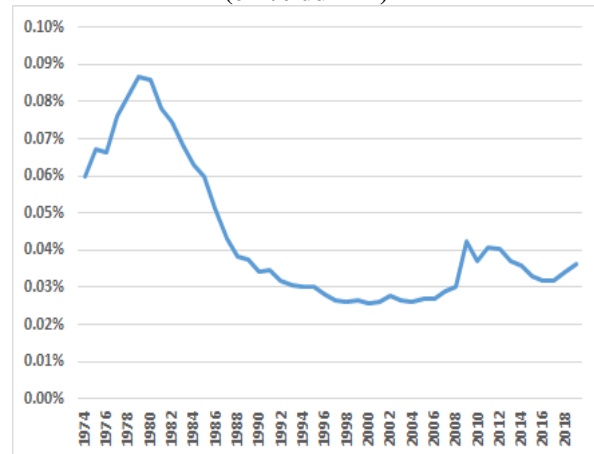
63. **Pour encourager les entreprises à investir dans la R-D et dans les technologies bas carbone nouvelles ou améliorées, il faut leur donner des incitations appropriées, notamment par la tarification du carbone, par des règlements souples et crédibles et par des normes techniques.** Ces incitations doivent être complétées par des politiques vigoureuses en faveur de l'innovation, avec des investissements publics dans la science et dans la R-D axée sur les technologies de rupture ; un appui aux projets de démonstration ; un soutien ciblé en faveur de l'adoption des technologies existantes et de la mise au point de technologies de rupture ; ainsi qu'un accompagnement de la création et de la croissance des jeunes entreprises innovantes, sachant que celles-ci jouent souvent un rôle important dans la mise au point de technologies radicalement nouvelles. Cette panoplie de mesures doit bénéficier d'un engagement stable, pérenne et crédible, aller de pair avec des investissements dans les infrastructures, l'éducation et les compétences utiles, et mettre à profit la collaboration internationale en matière de recherche-développement dans le domaine des technologies de rupture.

Graphique 1. Innovation bas carbone – indicateurs clés

Dépôts de brevets bas carbone, 1978-2018
(en % du nombre total de brevets)



R-D publique bas carbone, 1974-2019
(en % du PIB)



Source : AIE, Energy RD&D expenditure (base de données) ; Base de données statistiques mondiales sur les brevets (PATSTAT), administrée par l'Office européen des brevets et consultable depuis l'adresse : <https://www.oecd.org/fr/sti/travauxdelocdesurlesstatistiquesdebrevets.htm>.

Priorité à l'innovation systémique pour avancer vers la neutralité carbone au profit de tous

64. **L'action publique en matière de technologie et d'innovation ne devrait donc pas être conduite de façon isolée, mais devrait s'inscrire dans une approche systémique plus vaste au service de la transition vers la neutralité GES.** La stratégie de décarbonation de l'économie qui consiste exclusivement à favoriser les changements technologiques de nature à accroître fortement la demande future d'énergie (et de matériaux) risque d'exacerber d'autres problèmes environnementaux et sociaux tout en nécessitant un vaste déploiement de technologies d'élimination du carbone durant la seconde moitié du XXI^e siècle (GIEC, 2018_[18]).

65. **L'innovation systémique ne se limite pas à l'innovation technologique** (OCDE, 2011_[19]). Les innovations non techniques, comme celles portant sur les procédés, l'action climatique, les dispositifs de gouvernance, les modèles d'entreprise et les cadres financiers, sont essentielles pour instaurer des systèmes de neutralité carbone dans tous les secteurs et aux différents niveaux de gouvernance. Dans le contexte des trajectoires de neutralité carbone, l'innovation systémique consiste à concevoir des mesures qui facilitent la mise en place de systèmes globaux sobres en énergie, économes en matériaux et porteurs d'amélioration du bien-être pour tous (Buckle et al., 2020_[14]).

66. **Par comparaison avec les trajectoires axées sur la décarbonation des systèmes actuels, il y a tout lieu de penser que celles qui misent sur l'innovation systémique procureront plus rapidement un potentiel d'atténuation tout en offrant de plus grandes possibilités d'amélioration de la qualité de vie** (OCDE, 2021_[20] ; Buckle et al., 2020_[14] ; Fulton et al., 2017_[21]). De même, elles promettent davantage d'assurer une transition juste en intégrant d'emblée l'équité et d'autres dimensions du bien-être (par exemple, accessibilité, santé, biodiversité et égalité des sexes³), de façon à réunir les conditions

³ De nombreuses publications sur l'égalité des sexes montrent que les femmes sont plus vulnérables au changement climatique. La raison principale en est qu'outre qu'elles dépendent davantage des ressources naturelles, elles pâtissent d'une inégalité structurelle dans l'accès à ces ressources. Reconfigurer les systèmes

requis pour rendre les mesures politiquement difficiles plus acceptables auprès du public (Buckle et al., 2020_[14]). Par exemple, bien que la tarification carbone soit une condition nécessaire à une transition rapide, 60 % des émissions continuent d'y échapper. Cela tient en partie à son acceptabilité politique : les problèmes qu'elle soulève sont exacerbés par l'intégration de dispositifs de tarification du carbone dans des systèmes qui n'offrent guère de solutions de remplacement aux comportements fortement générateurs d'émissions (par exemple, tarification des carburants dans les systèmes tributaires de l'automobile) (FMI et OCDE, 2021_[22]). L'innovation systémique offre peut-être un moyen d'y remédier. Elle facilite en effet le recours aux solutions fondées sur la nature ainsi que les synergies entre économie circulaire et objectifs climatiques (OCDE, 2019_[23]). Elle peut aussi aider à surmonter les possibles effets redistributifs des politiques vertes et leurs conséquences pour l'emploi dans certains secteurs ou certaines régions (OCDE, 2021_[24]).

67. L'OCDE a mis au point une méthode - l'approche fondée sur le bien-être - pour aider les pouvoirs publics à focaliser leurs efforts sur la refonte des systèmes (innovation systémique) et à privilégier les trajectoires conduisant à des systèmes qui améliorent la qualité de vie tout en faisant reculer la demande et les émissions (OCDE, 2021_[20]). Cette approche repose sur les indicateurs du bien-être mis au point par l'OCDE (OCDE, 2017_[25] ; Buckle et al., 2020_[14]). Ainsi, dans le secteur des transports, où des efforts sont déployés pour accroître l'efficacité des véhicules en matière d'émissions, il est indispensable, en parallèle, de faire la part belle à la conception de systèmes non dépendants de l'automobile⁴, dans la mesure où cela permet de faire chuter les niveaux d'émission tout en améliorant la qualité de vie, la santé (par exemple, en réduisant la pollution et en faisant croître le niveau d'activité physique), ainsi que l'équité et l'inclusivité (par exemple, en augmentant les possibilités d'accès des femmes, qui sont davantage contraintes d'emprunter les transports en commun et de se déplacer à pied).

L'OCDE œuvre à faire connaître les trajectoires innovantes et inclusives à suivre pour atteindre la neutralité carbone

68. À travers un certain nombre d'initiatives et de publications, présentes et à venir, l'OCDE accompagne les pays dans la transition vers la neutralité carbone et les aide à adopter une approche systémique à l'égard de l'élaboration des politiques, en leur fournissant des outils et conseils utiles pour concevoir des systèmes meilleurs (neutres en émissions et justes) pour une vie meilleure. Pour l'essentiel, ses contributions sont les suivantes :

- **Faire avancer le projet horizontal *Renforcer la résilience climatique et économique dans la transition vers une économie bas carbone***. Ce projet vise à tirer parti des atouts multidisciplinaires de l'OCDE pour formuler des recommandations concrètes sur la façon de procéder pour mieux intégrer les facteurs du changement climatique dans les efforts visant à améliorer la résilience économique et sociale comme suite au COVID-19. Il consistera notamment à analyser par modélisation la ligne de conduite à suivre pour

sous l'angle du bien-être suppose de les repenser en prenant en compte la problématique femmes-hommes et en remédiant aux préjugés fondés sur le sexe.

⁴ Dans les systèmes non dépendants de l'automobile, les modes durables (marche, vélo, transports en commun) constituent les solutions les plus rapides, les plus sûres et les plus pratiques. Au besoin, il est certes possible d'utiliser la voiture (ou, de façon plus générale, tout autre véhicule individuel à moteur), mais, contrairement à ce qui est le cas dans les systèmes tributaires de l'automobile, il ne s'agit pas de la solution la plus attractive ou du seul moyen d'accéder à une ressource ou à un lieu donné.

accélérer la transition vers la neutralité carbone tout en la rendant juste, pérenne et résiliente face à l'évolution des conditions économiques et sociales.

- **Soutenir les efforts déployés par les pays pour réaliser les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris.** Dans le cadre du projet horizontal « Renforcer la résilience climatique et économique », le nouveau Programme international pour l'action face au changement climatique (IPAC) aidera les pays à progresser afin d'atteindre la neutralité en gaz à effet de serre et renforcer la résilience de leur économie d'ici à la moitié du siècle, compte tenu des responsabilités communes mais différenciées, des capacités respectives et des situations nationales. L'IPAC apportera les informations et outils nécessaires pour suivre, évaluer et améliorer l'efficacité des mesures climatiques prises par les pays participants. Il permettra de mettre en commun les bonnes pratiques et proposera des conseils ciblés sur l'action à mener et des indicateurs harmonisés à l'échelle internationale qui seront complémentaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et conformes aux objectifs de l'Accord de Paris⁵. Le Tableau de bord pilote de l'IPAC, l'un de ses quatre éléments, sert d'outil de référence pour mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs climatiques et comporte des indicateurs différents et complémentaires de ceux déjà employés dans les autres enceintes. Construit sur la base de l'expertise et de la valeur ajoutée de l'OCDE, il met l'accent sur les « pressions » directes (émissions) et sur les « réponses » (mesures et opportunités) qui sont au cœur de l'IPAC. Quelques indicateurs de « l'état » complètent le dispositif en rendant compte des principales répercussions du changement climatique et des risques qu'elles posent. Parmi eux, trois indicateurs qui doivent encore être élaborés porteront sur les budgets, les dépenses et les financements liés au climat, sur les mesures d'adaptation et sur les perspectives ouvertes sur le marché du travail par l'action climatique. La première édition du Tableau de bord pilote présente les indicateurs aujourd'hui disponibles et servira à étayer le rapport d'étape sur l'Observateur de l'action climatique de l'IPAC, qui est en cours d'élaboration et sera présenté à la COP26.
- **Mettre en relief les caractéristiques des objectifs chiffrés des pays en matière de neutralité carbone.** Dans ses prochains travaux d'analyse, le Groupe d'experts sur le changement climatique OCDE-AIE décrira les objectifs de neutralité des pays et examinera la manière dont ils les ont traduits en plans à court terme ainsi que les conséquences de l'importance accordée aux marchés internationaux du carbone dans la réalisation de ces objectifs (Jeudy-Hugo, Lo Re et Falduto, Draft_[26]).
- **Accompagner la transition vers la neutralité GES moyennant une action extérieure et un appui aux pays en développement.** Il s'agit notamment de fournir la base factuelle nécessaire à l'élaboration d'une déclaration du Comité d'aide au développement de l'OCDE concernant le climat, l'environnement et la biodiversité, qui doit être publiée avant la COP26. **Mettre en adéquation la coopération en faveur du développement pour soutenir la transition des pays en développement vers la neutralité carbone.** Cette tâche figure au premier rang des priorités de l'OCDE concernant le développement durable (OCDE, 2019_[27]). Ainsi, l'OCDE se fonde sur sa vaste expertise pour soutenir la mise en adéquation de toutes les formes de financement du développement, y compris l'aide publique au développement, avec les objectifs énoncés dans

⁵ Pour les pays Parties à l'Accord de Paris.

l'Accord de Paris, les démarches de transition vers la neutralité carbone et, de façon générale, la pérennité des financements destinés aux pays en développement.

- **Mobiliser les entreprises pour qu'elles donnent corps, à leur niveau, aux engagements publics de neutralité carbone.** En collaboration étroite avec la Direction de l'environnement, ainsi qu'avec le PNUE, la CCNUCC et le monde des affaires, le Centre de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises (CRE) travaille à l'élaboration d'outils pratiques et de conseils sur mesure destinés aux entreprises et aux investisseurs afin de les aider à appliquer, dans le contexte de la lutte contre le changement climatique, les dispositions des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des EMN et du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une CRE. Tous ces outils serviront à intégrer dans les activités des entreprises et les chaînes d'approvisionnement des objectifs ciblés de neutralité carbone ainsi que des priorités compatibles avec une transition juste.
- **Agir en faveur d'une transition verte centrée sur l'humain** La Direction de l'environnement de l'OCDE et le Centre pour le bien-être, l'inclusion, la durabilité et l'égalité des chances (WISE) ont mené en collaboration des travaux sur l'articulation entre inégalités et environnement, en faisant fond sur l'approche pluridimensionnelle du cadre de l'OCDE sur la mesure du bien-être. Analysant l'impact de la dégradation de l'environnement et des politiques environnementales sur les différentes catégories, ils ont constaté que les effets négatifs les plus marqués de cette dégradation et des taxes environnementales (lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de mesures de soutien ciblées) étaient concentrés sur les catégories et les ménages les plus fragiles. Ils proposent une approche intégrée pour favoriser une transition verte centrée sur l'humain (OCDE, 2021^[24]).
- **Reconnaître les incidences potentielles des réseaux de communication sur l'environnement.** La Recommandation sur la connectivité à haut débit récemment adoptée par l'OCDE [[OECD/LEGAL/0322](#)] vise à guider les pouvoirs publics afin qu'ils assurent à tous un accès au haut débit qui soit égal et de qualité. Les États y sont engagés à adopter les mécanismes voulus pour réduire au minimum les incidences néfastes sur l'environnement, notamment en s'appuyant sur des infrastructures intelligentes et l'établissement régulier de rapports. Le Comité de la politique de l'économie numérique de l'OCDE a entrepris, par le truchement de son groupe de travail sur les politiques d'infrastructure et les services de communication, de recueillir des données et d'élaborer des indicateurs sur les incidences favorables et défavorables attendues à court, moyen et long termes.
- **Accompagner la transition vers la neutralité GES moyennant une action extérieure et un appui aux pays non Membres de l'OCDE/en développement.** Il s'agit notamment de fournir la base factuelle nécessaire à l'élaboration d'une déclaration du Comité d'aide au développement de l'OCDE concernant le climat, l'environnement et la biodiversité, qui doit être publiée avant la COP26.
- **Proposition de création d'un cadre inclusif OCDE/G20 sur les prix explicites et implicites du carbone.** Comme les pays n'abordent pas tous à la même allure la transition vers la neutralité carbone, une démarche internationale et multidisciplinaire s'impose pour appréhender et appliquer des méthodes

constructives de façon à mieux établir le coût de la décarbonation, au-delà du simple cadre de la tarification carbone, ainsi qu'à en évaluer les incidences et les effets externes éventuels, tels que les fuites de carbone. La proposition (conjointement mise en œuvre par CTP, ECO, ENV et TAD) vise à établir en détail les prix explicites du carbone en tirant parti des travaux existants sur les tarifs effectifs du carbone et sur la fiscalité des consommations énergétiques, ainsi qu'à estimer l'équivalence en coût des mesures non marchandes afin de déterminer les prix implicites du carbone. Il s'agira également de définir des politiques d'atténuation non fondées sur les prix et de mettre au point la méthodologie commune à suivre pour recenser et quantifier les mesures considérées comme des mécanismes de prix implicites du carbone. Le but est de pouvoir comparer, d'une manière judicieuse et transparente, les niveaux d'effort associés aux différentes politiques nationales. Ce cadre sera à composition non limitée, en conséquence de quoi toutes les parties intéressées pourront y participer.

- **Tirer parti du potentiel offert par la fiscalité et les dispositifs de permis négociables au profit de la politique environnementale et climatique.** En prévision de la COP26, le Centre de politique et d'administration fiscales (CTP) de l'OCDE a entrepris de mettre à jour ses publications sur la fiscalité des consommations énergétiques et les tarifs effectifs du carbone au regard des faits intervenus dans les pays du G20 entre 2018 et 2021 concernant la fiscalité des carburants et combustibles, la question de la taxe carbone et les systèmes de permis d'émission (OCDE, 2019^[28] ; OCDE, 2021^[29]).
- **Évaluer les effets des affectations des terres sur le changement climatique.** Les activités de l'OCDE sur l'agriculture, la foresterie et les autres affectations des terres (qui représentent près d'un quart des émissions) visent à mesurer les résultats de ce secteur et à recenser les politiques nécessaires pour réduire les émissions tout en nourrissant une population mondiale croissante et en procurant des moyens de subsistance partout dans le monde. Elles consistent notamment à établir des indicateurs agro-environnementaux ; à suivre les politiques de soutien à l'agriculture et à en dresser un bilan annuel ; à évaluer les mesures liées au climat dans l'agriculture et l'affectation des terres en procédant à des examens par pays, à des analyses des politiques et à des exercices de modélisation ; et à mener des travaux de fond sur le renforcement de la résilience face au changement climatique. **Plusieurs initiatives permettent de définir un point de vue systémique au sein de l'Organisation.** Depuis 2018, l'initiative intitulée *Nouvelles approches face aux défis économiques* (NAEC) offre un cadre approprié pour débattre et recenser les outils dont les responsables de l'élaboration des politiques ont besoin afin de résoudre les complexes problèmes auxquels les pays sont confrontés (OCDE-NAEC, 2021^[30]). De même, l'*Observatoire de l'innovation dans le secteur public* (OPSI) s'emploie, aux côtés des administrations, à cerner et à encourager de nouvelles façons d'aborder les problèmes complexes qui touchent la société, en apportant aux fonctionnaires un éclairage neuf sur ces questions, des connaissances, des outils et des liens utiles à l'exploration de pistes nouvelles (OCDE, 2018^[31]).
- **Enrichir les indicateurs de l'innovation liés à la question climatique.** La Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'OCDE a entrepris de recenser les marques qui protègent les biens et services liés au climat, ainsi que les startups qui mettent au point et commercialisent des technologies connexes. Les nouveaux indicateurs qui découleront de ces travaux

seront mis à profit dans le cadre de l'initiative IPAC et serviront à analyser les politiques favorables à la mise au point et à la diffusion des technologies qui n'ont pas d'incidence sur le climat.

Questions à examiner :

- *Que peuvent faire les responsables de l'action publique pour mieux accompagner et accélérer l'innovation dans les technologies clés ainsi que les politiques publiques nécessaires pour parvenir à la neutralité carbone ? Dans quelle mesure ces efforts permettent-ils une transition inclusive, porteuse de nouvelles opportunités pour l'ensemble des travailleurs, hommes et femmes, et les communautés dans lesquelles ils évoluent, et prennent-ils en compte les implications de cette transformation structurelle en termes de justice et d'équité ?*
- *Comment mobiliser les parties prenantes autres que les gouvernements, notamment le secteur privé, autour de l'objectif de neutralité carbone ?*
- *Quels sont les obstacles à la concrétisation de ces objectifs de neutralité carbone et comment les surmonter ?*

Sous-groupe n° 2 : La finance verte au service de la neutralité carbone

69. **Dans un contexte où l'investissement public est orienté vers le financement de mesures de relance post-COVID-19, les pouvoirs publics peuvent contribuer de manière déterminante à mettre la finance au service de la neutralité carbone.** C'est pourquoi la mobilisation de financements est au cœur de l'un des cinq piliers de la stratégie mise en œuvre à l'échelle de l'Organisation pour soutenir l'action face au changement climatique [C(2021)131]. L'enjeu est d'autant plus grand que la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris exige une accélération sans précédent des flux financiers destinés à des investissements en phase avec ces objectifs, ainsi qu'une évolution structurelle conduisant au recul des investissements dans les activités à forte intensité d'émission (OCDE, 2017^[32]). Beaucoup de pays en ont pris conscience ces dernières années et ont mis au point des stratégies pour renforcer la finance verte et pour que la finance soit plus en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris. Parmi ces stratégies figurent des définitions, des taxonomies, des systèmes de notation ESG, des mécanismes de contrôle et de certification, qui sont poussés par des processus comme la taxonomie de l'UE et la Plateforme internationale sur la finance durable et sont essentiels à l'émergence de marchés efficaces et transparents. En font également partie, les outils qui contribuent à garantir la compatibilité avec les objectifs climatiques au niveau des portefeuilles ou au niveau institutionnel, par exemple des scénarios de décarbonation et des objectifs fondés sur des connaissances scientifiques.

70. **Bien que des progrès aient été accomplis et que ces stratégies aient fait la preuve de leur capacité à améliorer la circulation de l'information, la formation des prix, l'efficacité du marché et la liquidité pour les mettre au service de la transition bas carbone, il n'en reste pas moins que les conditions et pratiques du marché sont encore loin de permettre un alignement entre finance et objectifs environnementaux et climatiques.** En particulier, les définitions et taxonomies de la finance verte et du financement de la transition qui existent actuellement ne couvrent pas toutes les mêmes

instruments et activités, si bien qu'elles sont peu compatibles entre elles (OCDE, 2020_[33]). Ainsi, dans le cas de la notation et des stratégies d'investissement ESG, il existe des incohérences, ces systèmes de notation et les portefeuilles reposant sur une multitude d'indicateurs différents ; en outre, les indicateurs avancés sont de qualité insuffisante, si bien qu'ils ne fournissent pas d'informations cohérentes et comparables sur les risques et opportunités inhérents à la transition pour les différentes entreprises et juridictions (OCDE, 2020_[34]). À cela s'ajoute que la multiplication des démarches censées favoriser l'alignement de la finance sur les objectifs climatiques a entraîné une fragmentation du marché et engendré un risque d'écoblanchiment.

Efforts déployés pour promouvoir la finance verte

71. **Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, en 2016, l'OCDE, d'autres organisations internationales et des autorités financières ont réalisé de nombreux travaux d'analyse pour évaluer les conséquences et les risques économiques liés au changement climatique**, de même que pour mesurer les retombées positives nettes de la transition climatique résultant d'un meilleur alignement des flux financiers sur les objectifs de développement durable. Les efforts déployés ont notamment tenté de répondre à la nécessité de disposer de davantage de données permettant d'évaluer les risques et opportunités liés au climat afin de favoriser une finance verte et en phase avec les objectifs climatiques et d'encourager une plus grande cohérence et compatibilité entre les différentes définitions et taxonomies. Les banques centrales et ministères des finances conduisent aussi des travaux de recherche pour évaluer, au moyen de scénarios de résistance au changement climatique, l'incidence des risques physiques et de transition sur leurs portefeuilles et sur les marchés financiers en général.

72. **L'OCDE a apporté une contribution à travers des travaux sur les moyens d'améliorer la cohérence entre la finance et les trajectoires orientées vers la neutralité carbone et sur différents thèmes en lien avec l'économie, les finances, l'environnement et le développement.** Elle a notamment réalisé de nombreux travaux sur l'investissement ESG et examiné des considérations d'ordre général en vue de la définition de principes internationaux en matière d'indicateurs, de notation et d'alignement sur la matérialité (OCDE, 2020_[35] ; OCDE, 2020_[36] ; OCDE, 2020_[34]), notamment pour le Groupe de travail du G20 sur la finance durable dans le cadre de la Présidence italienne du G20, et a participé à des projets pilotes menés à bien au niveau national afin d'élaborer une méthode robuste pour évaluer l'alignement des investissements dans l'économie réelle sur les objectifs climatiques (Jachnik, 2021_[37] ; Dobrinevski, 2020_[38]). Elle a également mené des travaux analytiques sur l'élaboration de taxonomies, définitions et orientations nationales et internationales en matière de finance durable (OCDE, 2020_[33]), en particulier de taxonomies, définitions et orientations utiles du point de vue de la finance verte et du financement de la transition. En outre, des normes définies par l'OCDE telles que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Guides de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises sont déjà en cours d'intégration dans la législation nationale et les systèmes de communication d'informations sur la durabilité.

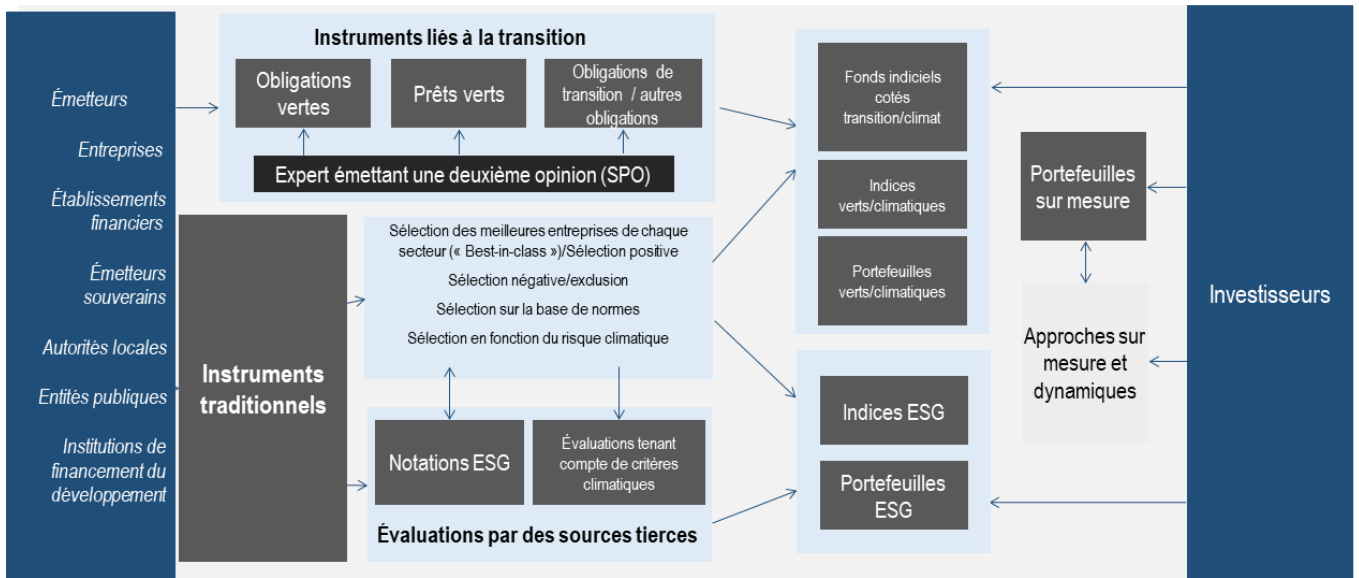
73. **Les obstacles à surmonter en matière d'investissement ESG sont particulièrement évidents dans le domaine des infrastructures en raison du rôle central que le secteur des infrastructures doit jouer dans la décarbonation.** Certains pays réagissent en établissant des cadres généraux qui, en simplifiant les normes et systèmes de communication d'informations existants, sont de nature à soutenir le secteur privé dans les efforts qu'il déploie pour créer des infrastructures durables et investir dans ces infrastructures. À titre d'exemple, le réseau Blue Dot, initiative fondée par l'Australie, les

États-Unis et le Japon à laquelle l'OCDE fournit une assistance technique, certifie les investissements dans des infrastructures de qualité compatibles avec les trajectoires devant aboutir à la neutralité carbone à l'horizon 2050 (OCDE, 2021^[39]). L'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'OCDE œuvre dans le cadre du Secrétariat technique du Forum international Génération IV pour une meilleure connaissance des obligations de communication d'informations sur les enjeux ESG dans le secteur nucléaire (GIF, à paraître). Par ailleurs, le développement du secteur financier étant une dimension fondamentale du processus de développement en général, les travaux de l'OCDE sur le verdissement du système de financement du développement ont pour but de renforcer la finance verte et climatique dans les pays non Membres de l'OCDE. Dans ce cadre, l'OCDE analyse les perspectives et risques associés au verdissement des systèmes financiers pour les pays en développement afin que ces pays puissent en tirer parti à travers l'accroissement des investissements sans en subir les conséquences négatives. De même, les travaux sur la mobilisation de financements supplémentaires pour les pays en développement, par exemple à travers le financement mixte, et les Principes de l'OCDE relatifs au financement mixte, ont également pour but de favoriser des investissements vertueux pour l'environnement.

74. L'OCDE contribue aussi activement aux avancées internationales en matière de neutralité carbone à travers sa participation à des travaux internationaux menés dans le cadre du Comité permanent du financement de la CCNUCC, du Groupe de travail du G20 sur la finance durable, du Conseil de stabilité financière, du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS), de même qu'à travers la création, au sein de la Fondation des normes internationales d'information financière (IFRS), d'un nouveau conseil, compétent en matière de normes relatives au développement durable (ISSB) et chargé de faciliter l'intégration des recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat.

75. Des actions menées par le secteur privé ont également fait progresser la création de taxonomies, de produits financiers durables et verts, de systèmes de notation ESG et de stratégies d'investissement ESG, de même que de méthodes d'évaluation de l'alignement sur les objectifs climatiques. Parmi ces actions figurent la création d'obligations et prêts labellisés (ex. label vert, social, durable et lié à la durabilité), la définition de méthodes de vérification et de notation par des parties tierces (notation ESG), de même que l'apparition de fournisseurs de données spécialisés. Par ailleurs, la nécessité d'aider davantage les secteurs fortement émetteurs qui n'ont pas accès à des solutions de substitution vertes viables à évoluer vers une réduction de leurs émissions (Tandon, 2021^[40]) fait l'objet d'une attention croissante. Pour prometteurs que soient ces progrès, notamment la mise au point d'approches et de produits favorables à une transition bas carbone, les travaux de l'OCDE montrent que d'énormes obstacles entravent encore la capacité de ces approches à favoriser une évolution vers la neutralité carbone et une tarification à la fois cohérente et efficiente des risques liés au climat pour l'ensemble des actifs. Parmi ces obstacles figurent la disparité des approches (notamment des définitions), des incohérences dans les données, la non-comparabilité des critères et méthodologies de notation ESG, de même qu'une incertitude sur la question de savoir dans quelle mesure entre ces approches sont en cohérence avec les activités peu émettrices de carbone (OCDE, à paraître^[41]). À cela s'ajoute que la granularité et la cohérence des données sont inégales et sont peu compatibles avec les objectifs définis sur la base de connaissances scientifiques afin de créer des trajectoires de réduction réalistes (par exemple à travers des possibilités de séquestration du carbone) pour les secteurs qui sont fortement émetteurs et où il est difficile de réduire les émissions (OCDE, 2021, à paraître^[42] ; Jachnik, 2021^[37]).

Graphique 2. De plus en plus de pratiques et de produits d'investissement durable apparaissent



Note : Illustration non exhaustive.

Source : OCDE (2021), Financial Markets and Climate Transition, Éditions OCDE Paris.

Prochaines étapes : vers un cadre d'action sur les risques ESG

76. **Il reste du chemin à parcourir pour intégrer les risques et opportunités liés à la transition climatique aux cadres et produits du marché de manière à renforcer l'efficacité du marché et à favoriser une transition ordonnée vers la neutralité carbone.** Il est important de mieux évaluer, gérer et dévoiler les risques liés au climat que les entreprises et les acteurs financiers font peser sur la société et la planète pour que l'évaluation, l'affectation des capitaux et la gestion des risques puissent se faire dans le respect des normes sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises (OCDE, 2011^[43] ; OCDE, 2018^[44]). Il s'agit notamment d'améliorer les indicateurs permettant d'évaluer les stratégies des entreprises en matière d'environnement et de transition climatique à l'aune d'objectifs fondés sur des connaissances scientifiques, et de renforcer l'attention portée à la vérification de ces stratégies, afin que les acteurs du marché soient davantage en mesure d'assurer un suivi dans le temps des engagements à agir (OCDE, 2020^[34]). Il faut aussi accroître la transparence, la cohérence et la comparabilité des indicateurs et méthodologies utilisés dans le domaine de la finance verte et alignée sur les objectifs climatiques afin que ces approches soient plus en phase avec les objectifs liés au climat (OCDE, 2021, à paraître^[42]). De plus, les pays qui sont moins avancés en ce qui concerne la définition de stratégies de transition climatique ont besoin de se doter de davantage de capacités afin de progresser sur les plans de l'action, de la réglementation et des pratiques du marché, tout en garantissant des conditions équitables, notamment à travers une politique de la concurrence efficace.

77. **Dans ce contexte, l'OCDE continuera de produire des analyses, orientations et recommandations en s'appuyant sur des données concrètes afin de favoriser une réelle prise en compte des risques et opportunités liés au climat dans les cadres et produits du marché.** L'OCDE entend mettre au point un cadre d'action sur les risques ESG de nature à constituer une structure cohérente propre à orienter les initiatives suivantes, dont bon

nombre figurent désormais dans les feuilles de route du Groupe de travail du G20 sur le développement durable et du Conseil de stabilité financière :

- **Poursuite des travaux d'analyse des défis à relever et formulation de recommandations pour améliorer les cadres et mieux évaluer la compatibilité de la finance avec une économie bas carbone.** Il s'agit notamment de trouver des moyens d'améliorer la compatibilité des différentes définitions de la finance climatique, de remédier à la fragmentation actuelle du marché, d'améliorer la comparabilité des méthodes de notation ESG et d'harmoniser les indicateurs et méthodes d'évaluation en tenant compte de la nécessité de financer des infrastructures pour faciliter la transition énergétique. À cela s'ajoute l'analyse d'indicateurs environnementaux non financiers visant à garantir que la valeur à long terme va dans le sens de la neutralité carbone et, plus généralement, de la viabilité écologique.
- **Élaboration de définitions des enjeux ESG et de la transition climatique, de principes relatifs au financement de la transition et rédaction de guides sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises afin de faciliter la prise en compte et la gestion des risques climatiques, autant d'initiatives propres à permettre des progrès tangibles vers la réalisation des objectifs internationaux prioritaires en matière de finance durable, dont ceux du G20.** Il s'agira notamment de définir des orientations générales et des principes pour faciliter la prise en compte des risques et opportunités liés au climat dans les stratégies et définitions visant à favoriser la finance verte et le financement de la transition.
- Si nécessaire, **actualisation d'instruments juridiques** pour y intégrer des recommandations liées à l'ESG, aux considérations et actions environnementales afin de rendre la gouvernance, la finance et la conduite responsable des entreprises plus en phase avec la transition vers la neutralité carbone, y compris des recommandations susceptibles d'alimenter des initiatives internationales.
- **Renforcement des capacités pour aider les autorités nationales**, notamment celles des pays en développement, à rendre les systèmes économiques et financiers plus compatibles avec une croissance durable, résiliente au changement climatique et inclusive. L'OCDE pourra ainsi constituer une plateforme intégrée pour le renforcement des capacités et garantir que les pays adoptent une approche à l'échelle de l'administration dans son ensemble.

Questions à examiner :

- *La mobilisation des investissements du secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans la transition vers une économie plus durable neutre en carbone. Différentes instances ont déjà achevé ou entamé un processus de définition des activités vertes et durables et élaboré des normes pour faciliter le financement de la transition. Comment des instances distinctes et l'OCDE peuvent-elles favoriser la comparabilité et l'interopérabilité des normes ainsi que des données sur les questions ESG et la transition climatique sur les marchés financiers ?*
- *Afin d'orienter efficacement les investissements vers des activités durables, vertes et neutres en carbone, et de respecter leurs propres obligations d'information, les institutions financières ont besoin de données cohérentes et fiables. Compte tenu de la dimension mondiale des*

marchés financiers, comment assurer la cohérence et la normalisation des données métriques sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et le climat, de même que les méthodes de notation entre les différents marchés et régions ? Quel peut être le rôle de l'OCDE pour faire progresser les travaux à cet égard ?

- *L'intégration et la gestion des risques liés au climat, et plus largement des risques liés à la durabilité, joueront un rôle de plus en plus important, tant du point de vue de la stabilité financière que de la création de nouvelles possibilités d'investissement qui soutiennent une transition climatique ordonnée et fondée sur le marché vers des économies bas carbone. En conséquence, l'intégration réussie des risques ESG nécessite une mise en cohérence des bonnes pratiques de marché, des orientations en matière de conduite responsable, des principes de gouvernance d'entreprise et des recommandations d'action relatives au climat. Comment l'OCDE peut-elle le mieux contribuer à l'élaboration d'un cadre international cohérent à l'appui de ces efforts ?*

Point 5 : Promouvoir des échanges au service de tous

78. **Pour que les échanges profitent à tous, les politiques en matière de commerce et d'investissement doivent être justes à l'échelle de tous les pays, et perçues comme telles, et les avantages procurés par les échanges doivent être répartis équitablement au sein des pays.** Ces politiques, aux côtés des politiques nationales⁶, peuvent influencer sur la capacité d'un pays à prendre part aux échanges et à tirer parti des bienfaits générés par le commerce et l'investissement. Un système commercial multilatéral fondé sur des règles et qui fonctionne joue un rôle essentiel pour que les avantages des échanges soient partagés entre les pays et en leur sein. À cette fin, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) examinent actuellement les moyens de réformer l'OMC pour que le système commercial multilatéral soit libre et équitable pour tous, et pour mettre à jour le corpus de règles de sorte qu'il permette de répondre aux défis croissants qui se posent dans le domaine des échanges, de l'économie numérique aux aides publiques.

79. Dans une économie mondialisée, les préoccupations suscitées par les aides publiques concernent à la fois la concurrence internationale et l'emploi national, et des débats portent sur l'influence des normes du travail sur le partage des gains procurés par les échanges au niveau national et international, et sur la façon dont le commerce et l'investissement peuvent concourir à améliorer les normes du travail à l'échelle mondiale. En outre, les risques sociaux dans les chaînes d'approvisionnement mondiales soulignent l'importance d'intégrer des mesures de protection sociale appropriées dans les activités des entreprises. Cette section cherche à déterminer comment les politiques en matière d'échanges et d'investissement peuvent promouvoir des marchés mondiaux ouverts et équitables, contribuer à rétablir la confiance du public dans ces marchés et faire en sorte qu'ils concourent à une vie meilleure pour l'ensemble des citoyens.

Mettre à profit les échanges et l'investissement pour promouvoir la croissance inclusive

80. **La remise en question des avantages de la mondialisation trouve ses origines dans certaines tendances alarmantes, notamment le creusement des inégalités de revenu, de patrimoine et des chances, et une diminution du caractère redistributif des systèmes de prélèvements et de prestations** (OCDE, 2018^[45] ; OCDE, 2019^[46]). De nouvelles inquiétudes se font jour concernant l'impact de la transformation verte et numérique sur l'emploi et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les inégalités. Même si la mondialisation ne se limite pas aux échanges, il est nécessaire de faire en sorte que les opportunités offertes par les échanges soient partagées entre consommateurs, commerçants et travailleurs, d'associer pleinement les femmes à ces opportunités et de mieux comprendre comment la politique commerciale et les accords commerciaux peuvent favoriser des échanges plus inclusifs.

81. **Les normes du travail reconnues internationalement, comme les normes fondamentales du travail de l'OIT, qui couvrent la liberté d'association, le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination⁷ constituent un enjeu essentiel, mais**

⁶ Cela englobe un large spectre de politiques nationales visant à favoriser les opportunités, l'innovation et la concurrence ; les investissements dans l'éducation et la formation, les infrastructures matérielles et numériques ; et une réglementation transparente fondée sur l'état de droit (OCDE 2017).

⁷ La plupart des membres de l'OCDE (33) ont ratifié la totalité des 8 Conventions de l'OIT concernées.

l'attention se porte également sur les salaires et les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le débat s'articule autour des questions suivantes :

- **La relation entre commerce et normes du travail** : normes fondamentales du travail et compétitivité ; point de savoir si des normes moins sévères appliquées par des partenaires commerciaux dégradent la qualité et la quantité des emplois nationaux ; normes du travail dans les secteurs marchands et non marchands ; et rôle des politiques commerciales et des politiques nationales pour déterminer les résultats.
- **La contribution possible des accords sur le commerce et l'investissement à la promotion des normes du travail** : quelles sont les actions les plus efficaces ; la faisabilité du conditionnement de l'accès au marché au respect des normes fondamentales du travail ; le rôle des négociations relatives au commerce et à l'investissement pour soutenir les normes du travail ; et les responsabilités en matière de surveillance, y compris le rôle de l'OIT.

Échanges et normes du travail

82. **Au niveau multilatéral, établir un lien entre échanges et normes du travail reste controversé ; l'OMC traite des échanges et l'OIT s'occupe des normes du travail⁸.** Les accords commerciaux préférentiels (ACP) vont plus loin, notamment leurs chapitres consacrés au développement durable au sens large. Les approches suivies sont multiples : depuis une politique consistant à « ne pas nuire », selon laquelle les parties s'engagent à ne pas abaisser les normes ; les engagements à respecter les accords internationaux existants, notamment les normes fondamentales du travail de l'OIT ; jusqu'à l'obligation faite aux pays d'appliquer leurs propres législations sur le travail ; l'engagement à fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités et des mécanismes de réclamation comprenant des groupes d'experts et l'implication des parties prenantes. Certains accords récents contiennent des normes plus spécifiques (y compris sur les salaires) et des appels ont été lancés en faveur d'une application plus stricte des dispositions existantes. Les chapitres des ACP consacrés à l'égalité femmes-hommes portent essentiellement sur le respect des obligations internationales, le dialogue et la coopération technique, conjugués à des évaluations d'impact sous l'angle de l'égalité femmes-hommes, et l'identification des dispositions qui prévoient des avantages particuliers pour les femmes (facilitation des échanges, par exemple) ou qui ont sur elles des conséquences spécifiques. D'autres propositions visent à intégrer des dispositions axées spécifiquement sur la discrimination à l'égard des femmes (en l'assimilant à une restriction aux échanges de services, par exemple). Le récent Arrangement mondial sur le commerce et le genre⁹ fait

L'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas ratifié la C138 (travail des enfants) ; le Japon n'a pas ratifié la C105 (travail forcé) et la C111 (discrimination) ; la Corée n'a pas ratifié la C105 ; et les États-Unis n'ont pas ratifié la C087 et la C098 (toutes deux sur la liberté d'association), la C029 (travail forcé), la C100 (discrimination), la C111 et la C138. 12 des membres du G20 ont ratifié l'ensemble des 8 Conventions, tandis que le Brésil n'a pas ratifié la C087 ; la Chine n'a pas ratifié la C087, la C098, la C029 et la C105 ; et l'Inde et l'Arabie saoudite n'ont pas ratifié la C087 et la C098. En août 2020, le gouvernement australien est convenu de faire avancer le processus de ratification de la C138. Trois États et territoires australiens devront modifier leur législation en raison d'un risque de non-conformité.

⁸ Voir le paragraphe 4 de la Déclaration de Singapour de l'OMC, nonobstant l'exception prévue à l'article XX du GATT pour les produits du travail forcé.

⁹ L'Arrangement mondial sur le commerce et le genre (AMCG) est un accord visant à promouvoir l'égalité des sexes dans les échanges, signé en 2020 par le Canada, le Chili et la Nouvelle-Zélande.

référence aux dispositions de l'OMC, aux normes de l'OCDE en matière de CRE et aux normes du travail de l'OIT.

83. **L'attention se porte également sur le travail forcé, à la fois dans le contexte des chaînes d'approvisionnement mondiales et dans le cadre des problématiques plus larges des droits de l'homme** ; ainsi, les ministres du commerce du G7 sont convenus d'organiser un échange sur la question dans le but d'élaborer des recommandations au regard des bonnes pratiques afin de prévenir, d'identifier et d'éliminer les pratiques de travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Une proposition relative au travail forcé a également été examinée lors des négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche. De plus en plus de pays adoptent des règles de conduite responsable des entreprises (CRE) qui renforcent les obligations de diligence pour faire en sorte que les entreprises prennent en compte les risques pour la durabilité, y compris le travail forcé, dans leurs chaînes d'approvisionnement (OCDE, 2021^[47]). Par ailleurs, les États approfondissent de plus en plus leurs travaux sur la promotion de la CRE, notamment en examinant les moyens de mettre à profit les politiques relatives au commerce et à l'investissement ainsi que d'autres instruments.

Travaux de l'OCDE sur les échanges au service de tous

84. **L'OCDE a une longue expérience de l'analyse des problématiques liées aux échanges et au travail** (OCDE, 1996^[48] ; OCDE, 2018^[49])¹⁰, **et a élaboré des indicateurs innovants sur l'emploi et les chaînes de valeur mondiales**¹¹. Le rapport intitulé *Mettre les échanges au service de tous* (OCDE, 2017^[50]) plaidait en faveur de politiques et d'investissements créant des opportunités et générant une croissance inclusive, et invitait à mobiliser tout l'éventail des instruments du système international, depuis les règles jusqu'au droit souple (« soft law »), en passant par le dialogue et la coopération, afin de bâtir un système commercial mondial ouvert, équitable et inclusif. D'autres travaux portaient sur les enseignements tirés de l'expérience des pays membres qui ont cherché à faire de l'élaboration de la politique commerciale un processus plus inclusif en développant les actions de communication et d'engagement sur les accords commerciaux (OCDE, 2019^[51]) ; l'analyse des méthodes employées pour mener les évaluations de durabilité dans les ALE (OCDE, à paraître^[52]) ; les échanges et l'égalité entre les sexes, y compris la mise au point d'un cadre permettant de mesurer l'impact des échanges sur les femmes en tant que consommatrices, travailleuses et commerçantes (Korinek, Moisé et Tange, 2021^[53]), complété par une étude pays en cours en Nouvelle-Zélande. Les travaux menés avec d'autres OI portent sur le travail des enfants et la traite d'êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (BIT et al., 2019^[54]) et sur les politiques à l'appui du commerce international et de l'emploi (ICICE, 2012^[55]).

85. **En outre, l'OCDE aide les pouvoirs publics à inclure les normes du travail dans leurs politiques en matière de commerce et d'investissement au moyen d'études sur la CRE qui s'appuient sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur le Guide de diligence associé pour des chaînes d'approvisionnement responsables**. L'OCDE élabore actuellement une Recommandation sur le rôle des pouvoirs publics dans la promotion de la CRE (OCDE, 2021^[56]), y compris à la faveur des politiques commerciales et d'investissement, tandis que le Cadre d'action de l'OCDE pour l'investissement formule des recommandations sur la façon dont les pouvoirs publics peuvent mettre en place un environnement propice à la CRE (OCDE, 2015^[57]). La

¹⁰ Ex. OCDE (1996) ; plus récemment, l'édition 2018 des Perspectives de l'emploi examinait les programmes d'aide à l'ajustement commercial (OCDE 2018b).

¹¹ Voir : [Emploi et chaînes de valeur mondiales \(CVM\) - OCDE](#)

récente initiative de l'OCDE sur les qualités de l'IDE (OCDE, 2021^[58]) vise à mieux comprendre le lien entre investissement direct étranger et certaines dimensions du développement durable, notamment la qualité des emplois et l'égalité entre les sexes et, par le biais de l'ensemble d'outils sur les qualités de l'IDE (à paraître en 2022), à aider les pays à optimiser les impacts positifs de l'IDE.

86. Les efforts déployés par l'OCDE pour traiter les problématiques fiscales internationales contribuent également à renforcer la capacité redistributive des États, à recueillir un soutien en faveur d'une économie mondiale ouverte et à atténuer les tensions commerciales induites par des mesures unilatérales, comme les taxes sur les services numériques, en vue de relever les défis fiscaux soulevés par la transformation numérique de l'économie.

87. À l'avenir, les domaines dans lesquels l'OCDE pourrait faire avancer le programme relatif aux échanges sont les suivants :

- **Étoffer la base de connaissances factuelles afin d'éclairer la conception des politiques :** i) faire le bilan des dispositions contenues dans les ALE (impact sur l'amélioration des normes du travail, par exemple), y compris leur mise en œuvre et le contrôle de leur application, ainsi que les mécanismes de suivi, de coopération, de réclamation et de recours ; ii) impact des échanges et de l'investissement sur la création d'emplois, les destructions d'emplois et la qualité des emplois (ex. heures de travail, salaires, contrats, productivité) et incidence des différences de normes entre partenaires commerciaux (salaire minimum, protection sociale et de l'emploi, heures de travail) sur l'emploi et les salaires au niveau national, y compris pour les femmes ; iii) stratégies de gestion des ajustements, y compris les évaluations ex ante et l'état de préparation ; et iv) amélioration du volet « échanges et emploi » de la base de données TiVA (TiM), y compris pour la question de l'égalité entre les sexes.
- **Échanges et régions en retard :** la manière dont les échanges influent sur l'emploi dans les régions en retard, à la fois de façon négative (licenciements collectifs dans les secteurs géographiquement concentrés) et positive (nouvelles opportunités), et la série de mesures nécessaires pour promouvoir la croissance dans ces régions ; ce thème pourrait également faire partie d'un projet à l'échelle de l'OCDE.
- **La CRE dans les politiques commerciales et d'investissement :** approfondir les travaux sur la promotion de la CRE en mettant à profit les politiques sur le commerce et l'investissement.

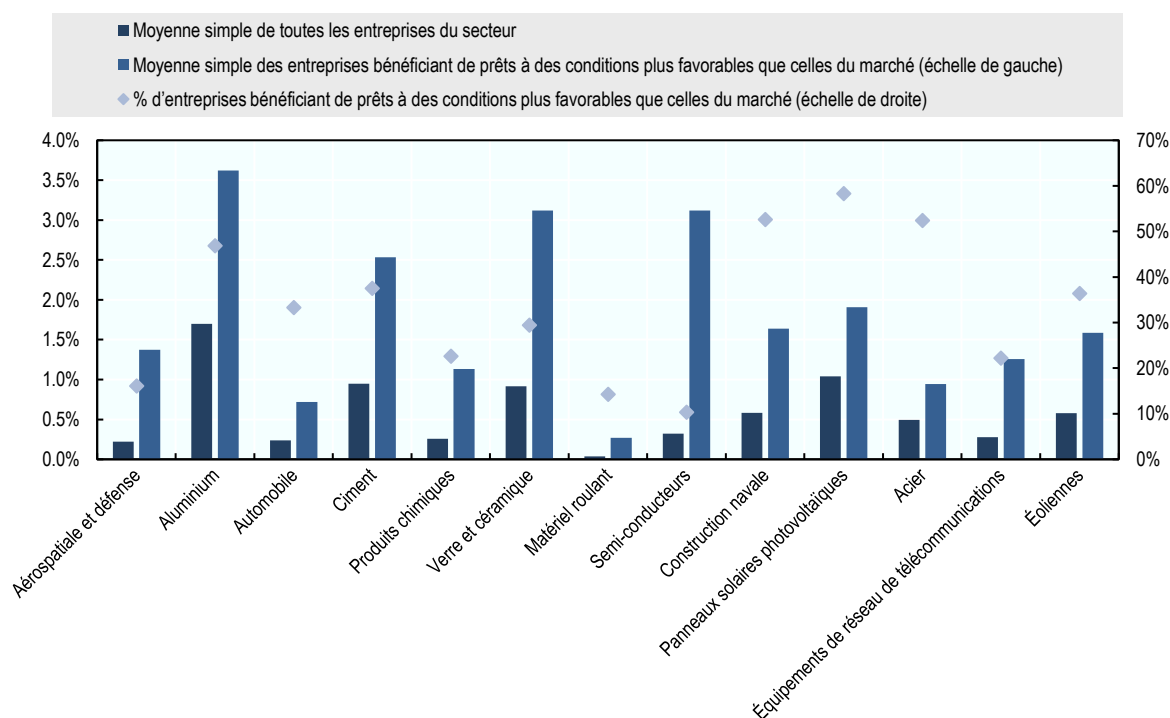
Remédier aux subventions sectorielles et aux autres interventions publiques ayant des effets de distorsion

88. Mettre les échanges au service de tous suppose aussi que la concurrence dans l'économie mondiale soit équitable et que tous les acteurs respectent les règles du jeu. Les aides publiques sont depuis longtemps un sujet d'inquiétude, qui s'est récemment manifesté dans certains secteurs de l'industrie. Outre les travaux menés de longue date sur l'acier et la construction navale, les études récentes que l'OCDE a consacrées aux secteurs de l'aluminium (OCDE, 2019^[59]), des semi-conducteurs (OCDE, 2019^[60]) et des financements à des conditions plus favorables que celles du marché (OCDE, 2021^[61]) aboutissent aux conclusions suivantes :

- **La transparence est un problème essentiel**, à la fois en ce qui concerne la nature et l'ampleur des aides publiques, ainsi que l'investissement et la participation de l'État dans les entreprises.
- **Les aides publiques peuvent prendre de nombreuses formes et s'accumulent tout au long de la chaîne de valeur.**
- **Les financements à des conditions plus favorables que celles du marché** (prêts octroyés et capital injecté à des conditions plus favorables que celles du marché, tolérance des investisseurs publics à l'égard de rendements durablement inférieurs à ceux du marché) sont difficiles à mesurer mais semblent être importants dans un large éventail de secteurs.
- **L'aide sous forme de financements à des conditions plus favorables que celles du marché est très courante dans les secteurs de l'industrie lourde caractérisés par des excédents de capacités (graphique 3).** Des données recueillies récemment montrent que les ajouts de capacités dans des secteurs tels que l'aluminium, l'acier et les panneaux solaires sont corrélés à des aides publiques sous la forme de prêts à des conditions plus favorables que celles du marché. En outre, les prêts à des conditions plus favorables que celles du marché sont négativement corrélés avec la productivité des entreprises.
- **Les entreprises à capitaux publics sont d'importants bénéficiaires et fournisseurs d'aides** (ex. banques octroyant des prêts à des conditions plus favorables que celles du marché, électricité et services publics à des prix inférieurs au prix coûtant, ou fonds d'investissement publics chargés d'acquérir des actions).
- **Rapportées à leur taille, les entreprises dans lesquelles l'État est actionnaire perçoivent davantage d'aides, toutes formes confondues, que les entreprises privées** (OCDE, 2021_[61])¹².
- **Dans un éventail de secteurs industriels, les entreprises basées en Chine reçoivent plus d'aides, par rapport à leur chiffre d'affaires, que les entreprises situées dans d'autres juridictions**, qu'il s'agisse d'entreprises publiques ou privées, et notamment pour les subventions publiques et les prêts consentis à des conditions plus favorables que celles du marché (OCDE, 2021_[61]).
- **Les règles présentent des failles** : les règles de l'OMC peuvent ne pas couvrir certains types d'aide (ex. rendements du capital inférieurs à ceux du marché), et celles applicables aux entreprises publiques n'appréhendent pas toujours toutes les entreprises à capitaux publics qui octroient des aides.

¹² Dans 13 secteurs industriels, les entreprises dont au moins 25 % du capital est détenu par l'État perçoivent plus de subventions publiques et de prêts à des conditions plus favorables que celles du marché (OCDE, 2021d).

Graphique 3. Les industries lourdes bénéficient généralement davantage des prêts à des conditions plus favorables que celles du marché



Note : Les barres de couleur bleue ne tiennent pas compte des prêts à des conditions plus favorables que celles du marché pour les entreprises qui dépassent la valeur de référence (celles qui ont payé plus d'intérêts que la valeur de référence). Ces entreprises sont totalement exclues lors du calcul des barres de couleur grise. Les calculs sont basés sur des données au niveau des entreprises, qui couvrent 25 % à 75 % des ventes, de la production ou des capacités mondiales, en fonction du secteur.

Source : OCDE (2021).

89. **On s'intéresse de plus en plus à la nécessité de renforcer les règles internationales en matière de subventions sectorielles, y compris dans le contexte de la réforme de l'OMC.** Même si ce sujet reste sensible, il a été abordé par le G20, dans un premier temps sous la Présidence japonaise, puis sous celle italienne. Des discussions plus approfondies ont eu lieu sous la Présidence britannique du G7, en s'appuyant sur les travaux antérieurs menés à la faveur de la coopération trilatérale entre l'UE, les États-Unis et le Japon. Plusieurs accords commerciaux préférentiels comportent également désormais des règles supplémentaires sur les subventions et certains d'entre eux donnent une définition des entreprises publiques et de la conduite attendue d'elles. Par ailleurs, des discussions engagées par le G20 et facilitées par l'OCDE pour traiter la question des aides publiques dans le secteur de l'acier se tiennent sous l'égide du Forum mondial sur les surcapacités sidérurgiques.

90. **Outre les travaux portant sur les subventions sectorielles, les travaux de l'OCDE sur la politique de la concurrence procurent des instruments utiles.** La *Recommandation de l'OCDE sur la neutralité concurrentielle* (OCDE, 2021_[62]) impose l'égalité des règles du jeu pour toutes les entreprises, quelles que soient leur structure d'actionariat, leur localisation géographique ou leur forme juridique ; ce principe doit prévaloir en particulier

entre les entreprises publiques¹³ et leurs concurrentes privées. Il s'agit notamment de ne pas octroyer des avantages indus qui faussent la concurrence et qui favorisent certaines entreprises par rapport à d'autres (ex. : prêts et garanties plus favorables que ceux disponibles sur le marché, cadres juridiques et mécanismes d'application des lois qui soient neutres du point de vue concurrentiel). Les autorités de la concurrence peuvent aider les pouvoirs publics à concevoir des mesures propres à minimiser les distorsions du marché.

91. **À l'avenir, pour traiter le problème des aides publiques qui faussent le marché, il faudra agir à différents niveaux : transparence (nature et ampleur de l'aide) ; prévisibilité (statu quo ou scénario de référence) ; réduction (en commençant par les formes les plus préjudiciables) ; et prévention (des aides futures dans les secteurs de demain).** Il pourrait aussi être nécessaire d'aborder la question des entreprises à capital public. Quoi qu'il en soit, la transparence est une première étape décisive : pour assurer l'égalité des règles du jeu s'agissant des aides octroyées face à la crise du COVID-19 ; pour faire en sorte que l'aide cible les défaillances du marché/les biens publics ; pour comprendre les effets de distorsion du marché ; et pour bâtir des coalitions.

92. **Dans ce contexte, en s'appuyant sur ses travaux en cours, l'OCDE pourrait :**

- **Continuer d'enrichir sa base de connaissances factuelles :** L'OCDE continuera d'analyser les secteurs dans lesquels les aides suscitent de graves préoccupations (poursuite des travaux sur l'acier et la construction navale, nouveaux travaux sur les véhicules ferroviaires) et d'entreprendre des analyses horizontales portant sur les mesures d'aide intersectorielles (les travaux en cours concernent les subventions énergétiques).
- **Fournir des outils pour aider les responsables publics et l'OMC :** L'OCDE peut contribuer à améliorer la transparence sur les subventions sectorielles en élaborant un cadre qui recense les principaux éléments nécessaires et qui éclaire sur les priorités pour les nouvelles règles.
- **Réunir les connaissances spécialisées et les instruments utiles provenant d'autres communautés d'action :** L'OCDE peut mettre à profit l'expérience acquise dans le domaine de la politique commerciale et de la concurrence pour apporter un éclairage utile aux responsables publics sur l'établissement de règles du jeu équitables, au niveau national et international.
- **Contribuer à plaider en faveur de la réforme des aides publiques :** y compris par des initiatives de sensibilisation et de diffusion (au siège de l'OMC à Genève, lors de webinaires nationaux et dans les médias sociaux) ; et en contribuant aux travaux du G20 et du G7, l'OCDE peut militer pour un encadrement des aides publiques, et appuyer le processus national de réforme des politiques.

¹³ Les entreprises publiques désignent les entités qui sont effectivement sous le contrôle de l'État, soit parce qu'il est le bénéficiaire effectif de la majorité des actions assorties d'un droit de vote, soit parce qu'il exerce un contrôle équivalent par d'autres voies.

Questions à examiner :

- *Quelle est votre expérience de l'articulation des engagements dans le domaine des échanges et dans le domaine du travail qui ont été souscrits dans le cadre d'accords de libre-échange à caractère préférentiel, notamment en matière de suivi de la mise en œuvre des dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux préférentiels ? Qu'est-ce qui pourrait être fait à l'OMC s'agissant des questions relatives au travail ?*
- *Quelle est votre expérience s'agissant de mettre à profit les politiques et accords sur le commerce et l'investissement en vue d'inciter à respecter une conduite responsable des entreprises (CRE) et de gérer les risques liés au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ?*
- *Quels sont les éléments considérés comme prioritaires par les gouvernements s'agissant des aides publiques aux secteurs industriels ? Quel peut être le rôle de l'OCDE à cet égard ?*

Point 6 : Bâtir un avenir inclusif

Sous-groupe n° 1 : Promouvoir une transformation numérique inclusive

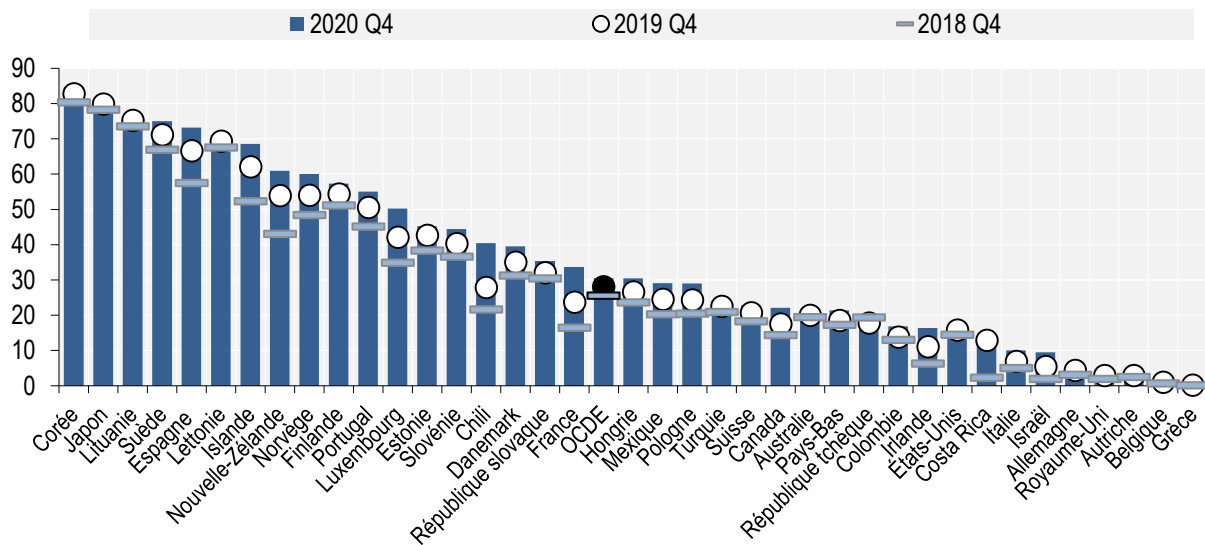
93. **À la faveur de la pandémie de COVID-19, la transformation numérique s’est fortement accélérée en 2020.** Dans certains pays Membres de l’OCDE, le trafic internet a augmenté jusqu’à 60 % peu après le début de l’épidémie (OCDE, 2020_[63]), la consommation de données mobiles s’est accrue de plus de 30 % en moyenne¹⁴ et la nécessité d’organiser les activités liées à la vie professionnelle et à la vie privée en ligne a donné lieu à un record : l’établissement de 21.15 millions de nouvelles lignes fixes à haut débit en 2020 (OCDE, 2021_[64]). Tous les pays ont connu un essor du télétravail : en France, le taux a plus que doublé — 47 % des salariés étaient concernés lors de la première période de confinement ; en Australie, il s’établissait, en décembre 2020, à un niveau 1.5 fois supérieur à celui d’avant mars 2020 (Ker, Montagnier et Spiezia, 2021_[65]).

94. **Il est essentiel de saisir ce moment charnière afin d’encourager une transformation numérique plus généralisée et plus fiable qui, conformément à la promesse de transformation portée par le Programme de développement durable à l’horizon 2030, ne laisse personne de côté.** Les économies et les sociétés ne reviendront pas aux modèles de l’« avant-COVID-19 » : la crise a apporté la démonstration frappante du potentiel des technologies numériques et certaines évolutions pourraient être trop profondes pour qu’un retour en arrière soit envisageable. En outre, les technologies numériques ont fait la preuve, s’agissant des crises à venir, notamment sanitaires, de leur potentiel en matière de prévention, de résorption et de redressement (OCDE, 2021_[66]).

95. **L’un des principaux défis à relever consiste à réduire les fractures numériques en matière d’accès et d’utilisation des technologies, que ce soit au niveau géographique, des entreprises, du sexe, des niveaux de compétence ou des groupes sociaux.** La mise à disposition, à des prix compétitifs, de connexions à haut débit rapides et de qualité constitue, en effet, une condition préalable à la pleine exploitation du potentiel de la transformation numérique. Or, si, en moyenne dans la zone OCDE, plus de 30 % des lignes fixes à haut débit sont désormais raccordés à un réseau à grande vitesse en fibre optique, les disparités demeurent importantes : plus de 80 % dans certains pays, mais moins de 5 % dans d’autres (Graphique 4). Partout, la fracture entre les zones rurales et urbaines est évidente. De récentes données portant sur les économies du G20 et de l’UE à 27 ont ainsi montré que les débits de téléchargement mesurés par Ookla, sur la base de tests de vitesse autoadministrés effectués sur des réseaux fixes, étaient nettement inférieurs dans les zones rurales (de 31 points de pourcentage, en moyenne, par rapport à la moyenne nationale) (OCDE, à paraître_[67]). On constate par ailleurs un fossé entre générations : en 2019, seuls 58 % des 50-74 ans utilisaient l’internet au quotidien, contre 95 % pour les « natifs du numérique » âgés de 16 à 24 ans (OCDE, 2020_[68]). Les compétences en informatique étant positivement corrélées à l’adoption du télétravail (OCDE, 2019_[69]), ces disparités renforcent les risques non seulement pour l’inclusion, mais aussi pour la résilience à l’avenir. Sans compter que, si 30 à 50 % des petites et moyennes entreprises (PME) ont accru leur recours aux technologies numériques en 2020, environ 60 % des travailleurs indépendants et des microentreprises estiment que les coûts d’adaptation constituent un obstacle, et bon nombre de PME sont de plus en plus vulnérables face aux cyberattaques (OCDE, 2021_[70]).

¹⁴ Données de 2020 pour les 35 pays Membres de l’OCDE pour lesquels des données étaient disponibles.

Graphique 4. Part de la fibre dans le total des lignes fixes à haut débit, pays de l'OCDE, décembre 2020



Note : les données portant sur les abonnements à la fibre englobent la fibre jusqu'au foyer (FTTH), la fibre jusqu'aux locaux (FTTP) et la fibre jusqu'à l'immeuble (FTTB), mais excluent la fibre jusqu'au trottoir (FTTC) et la fibre jusqu'au sous-répartiteur (FTTN). Pour les notes par pays, voir le graphique 1.10 du Portail de l'OCDE sur le haut débit.

Source : OCDE (2021), Portail de l'OCDE sur le haut débit, <http://www.oecd.org/sti/broadband/broadband-statistics/> (consulté le 23 août 2021).

96. **La réduction de la fracture numérique entre les sexes est un défi auquel tous les pays sont confrontés.** Avant la crise, les données indiquaient que les femmes étaient moins souvent dotées des compétences très demandées dans les secteurs à forte intensité numérique (OCDE, 2018_[71]) et plus nombreuses à souffrir de stress au travail lié à l'utilisation fréquente de l'informatique dans le cadre professionnel (OCDE, 2021_[70]). Si les disparités observées entre les hommes et les femmes du point de vue du télétravail pendant la crise étaient relativement faibles (Ker, Montagnier et Spiezia, 2021_[65]), on peut craindre que la fracture numérique entre les sexes ne se creuse après celle-ci, à mesure que se poursuivra la transformation numérique des économies et des sociétés, mettant au jour les écarts existants en matière de compétences (OCDE, 2021_[72]). En outre, les liens entre transformation numérique et autonomisation des femmes peuvent se révéler complexes, car la numérisation ouvre certes de nouvelles perspectives permettant de surmonter des obstacles institutionnels (les comptes mobiles qui conduisent à réduire l'écart entre les sexes en matière d'inclusion financière, par exemple), mais fait néanmoins peser de nouvelles menaces sur les droits des femmes (les violences en ligne qui renforcent les discriminations hors ligne, par exemple) (OCDE, 2019_[73]).

97. **La plupart des pays devront pousser les feux pour le renforcement des compétences numériques et l'accès à la formation des adultes.** Les progrès technologiques et les changements qu'ils induisent sur le plan de l'organisation du travail conduisent à refaçonner la plupart des fonctions en modifiant les tâches qu'elles impliquent, ce qui se traduit par un accroissement de la demande de compétences de haut niveau en matière de cognition et d'interactions sociales. La formation des adultes peut aider à éviter la dévalorisation des compétences et à faciliter les reconversions des secteurs en déclin vers ceux qui se développent. Or, seuls quatre adultes sur dix, en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE, participaient à des programmes de formation avant la pandémie (OCDE,

2019^[74]). Qui plus est, dans tous les pays de l'OCDE, le taux de participation aux formations est le plus faible parmi les personnes qui en ont le plus besoin, notamment celles qui sont peu qualifiées, âgées ou qui ont perdu leur emploi ainsi que parmi les travailleurs atypiques. Plusieurs facteurs font obstacle à la participation de ces groupes aux programmes de formation, notamment de mauvais choix de formation ainsi qu'un manque d'information, de motivation, de temps, d'argent ou de soutien de l'employeur. Par exemple, comme le souligne le Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), les travailleurs dont les emplois sont fortement menacés par l'automatisation sont deux fois moins susceptibles de suivre une formation pour adultes que ceux qui sont moins concernés par ce risque. Lors des confinements imposés au cours de la crise du COVID-19, le taux de participation aux programmes d'apprentissage informel a chuté pour l'ensemble des travailleurs, mais de manière plus significative pour les travailleurs moyennement et peu qualifiés. On constate par ailleurs des inégalités entre les sexes dans l'accès aux formations : jusqu'à 28 % des femmes « inactives mais motivées » considèrent que les obligations familiales y font obstacle, contre seulement 8 % des hommes.

98. Pour assurer une transformation numérique inclusive, il est urgent d'élaborer des politiques et des cadres de gouvernance des données permettant de tirer le meilleur parti des avantages potentiels des données et de l'économie numérique tout en préservant des intérêts importants tels que la vie privée et les droits de propriété intellectuelle. Dans l'ensemble des secteurs, de l'agriculture à l'énergie en passant par les sciences et les transports, les données favorisent en effet une utilisation plus efficace des ressources et contribuent à relever les défis sociétaux tels que le changement climatique ainsi que la résilience aux catastrophes naturelles et aux crises sanitaires (OCDE, 2015^[75] ; OCDE, 2019^[69] ; OCDE/FAO, 2021^[76]). Les flux de données transfrontières sont à la base des échanges internationaux (OCDE, 2019^[77]). Or, la pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance des données et de la gouvernance dans le domaine de la santé, notamment la nécessité, pour les pays, d'améliorer leurs systèmes nationaux d'informations sur la santé et de lever les obstacles inutiles à l'exploitation des données respectueuse de la vie privée dans l'intérêt général (OCDE, 2019^[78]).

99. Cependant, la montée en puissance des données risque aussi de créer de nouvelles fractures. En effet, la généralisation des échanges de données par-delà les frontières a entraîné, dans ce domaine, l'adoption de nouvelles politiques qui ont conduit, dans un certain nombre de pays, à la multiplication des restrictions à la circulation des données par-delà les frontières ou à de nouvelles mesures imposant le stockage ou le traitement des données ou de copies de celles-ci dans des lieux spécifiques. Ces politiques sont motivées par une série de préoccupations, notamment le risque d'utilisation abusive des données, la protection de la vie privée, le pouvoir de réglementation ou de contrôle, la sécurité nationale, la sécurité numérique et les politiques industrielles numériques (OCDE, 2019^[77]). Pour pouvoir tirer parti des avantages de la transformation numérique dans le monde entier, il faudra parvenir à rendre interopérables les différents régimes réglementaires applicables aux flux transfrontières de données. Enfin, l'accès des pouvoirs publics aux données à caractère personnel détenues par le secteur privé constitue également un défi de taille face auquel il sera nécessaire d'appliquer des principes communs afin d'encourager la libre circulation transfrontière des données en toute confiance.

Action internationale visant à promouvoir une transformation numérique inclusive

100. Une transformation numérique inclusive est un objectif commun partagé au niveau international. Cette question figure parmi les priorités des ministres du G20 chargés du numérique depuis 2017 (OCDE, 2017^[79]). Dans leur Déclaration de 2021, ils ont reconnu

la nécessité de résorber la fracture numérique afin d'éviter l'exclusion sociale, de favoriser l'inclusion numérique des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), et de passer de la mesure de l'écart numérique entre les femmes et les hommes à l'analyse des facteurs propres à réduire ou au contraire à accroître cet écart. Ils ont également réaffirmé leur engagement à remédier aux disparités de connectivité, en mettant l'accent sur les travaux que le Groupe de travail du G20 sur les infrastructures a consacré aux financements et aux cadres nationaux destinés à attirer les investissements dans les infrastructures numériques. Combler la fracture numérique et renforcer l'inclusivité de l'économie numérique figurent aussi parmi les priorités de plusieurs enceintes régionales, dont l'APEC dans le cadre de sa Feuille de route sur l'Internet et l'économie numérique (OCDE, 2017^[80]) et l'ASEAN à travers son Plan directeur sur la connectivité à l'horizon 2025 (ASEAN, 2018^[81]).

101. Des politiques de formation des adultes plus efficaces et mieux adaptées font également partie des priorités du G20 depuis longtemps. La Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 de 2021 appelait à garantir l'égalité des chances en matière d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, de reconversion professionnelle, de renforcement des compétences et de formation sur le lieu de travail, à élargir l'offre de programmes de développement des compétences numériques pour toutes les femmes, à mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail reposant notamment sur le développement des compétences et la reconversion des travailleurs, et à rattacher la formation aux individus et non aux emplois (G20, 2021^[82]). Les modalités pratiques de formation devraient également permettre de remédier aux goulets d'étranglement, notamment par davantage de modularité et de flexibilité, en subventionnant partiellement les coûts individuels, et/ou en proposant de meilleures incitations financières. Les employeurs peuvent et doivent jouer un rôle important à cet égard, et ils doivent être aidés et encouragés à proposer des formations aux catégories de travailleurs vulnérables. En outre, pour faire en sorte que la formation des adultes – en particulier la formation en ligne – soit valorisée sur le marché du travail, il est important de mettre au point des méthodes d'évaluation et de validation efficaces, notamment des solutions innovantes, comme des badges numériques, des microdiplômes et des certificats professionnels ou spécialisés.

102. La gouvernance des données a gagné en importance dans les débats internationaux. Au début de l'année, les ministres du G7 ont établi une Feuille de route relative à la coopération dans le domaine de la libre circulation des données dans un cadre de confiance comportant quatre axes de collaboration : création d'une base de données factuelles sur les effets des mesures de localisation des données et des différentes initiatives des pouvoirs publics ; promotion des travaux visant à mettre en évidence les points de convergence entre les approches réglementaires relatives aux flux transfrontières de données ; participation à des initiatives menées dans un même esprit sur la question de l'accès des pouvoirs publics aux données ; et accélération du développement des pratiques de partage de données mutuellement acceptables pour les secteurs prioritaires (G7, 2021^[83]). Les travaux de l'OCDE occupent une place importante dans la Feuille de route. La question de la libre circulation des données dans un climat de confiance reste également à l'ordre du jour du G20, dans le sillage des travaux entrepris sous les présidences japonaise et saoudienne. Bien que les discussions restent difficiles, les ministres ont pris acte des travaux menés par l'OCDE afin de trouver des solutions pour faire progresser le débat sur la question des flux transfrontières de données, en mettant en évidence les points de convergence entre les approches réglementaires (Casalini, López González et Nemoto, 2021^[84]).

Travaux de l'OCDE en faveur d'une transformation numérique inclusive

103. Le Projet horizontal de l'OCDE « Vers le numérique » a constamment placé la transformation numérique au cœur de ses priorités. Son cadre d'action intégré met

l'accent sur la croissance et le bien-être, et s'articule autour de sept dimensions clés de l'action publique destinées à concrétiser le potentiel de la transformation numérique (OCDE, 2019_[85]). Il sert de base aux examens nationaux, ainsi qu'à la boîte à outils en ligne sur la transformation numérique, et contient des indicateurs et des conseils en matière de formulation des politiques publiques émanant des différents secteurs de l'OCDE. La Recommandation du Conseil sur la connectivité à haut débit (OCDE, 2021_[86]), récemment révisée, représente une avancée majeure pour l'OCDE dans les efforts que l'OCDE déploie pour promouvoir une connectivité inclusive, et l'accent porte à présent sur sa mise en œuvre. La question de l'égalité femmes-hommes est prise en compte dans les analyses de l'OCDE relatives au numérique, et de nouvelles données sont collectées en permanence ; on peut ainsi citer l'exemple de l'Observatoire OCDE des politiques relatives à l'IA qui permet de mieux appréhender les compétences en matière d'IA selon le sexe à partir de données recueillies en temps réel provenant de sources telles que LinkedIn. L'OCDE accorde une attention particulière aux besoins et aux difficultés propres aux PME dans le cadre de leur transition vers des outils et modèles économiques numériques. Les travaux menés dans le contexte de l'Initiative mondiale de l'OCDE sur le numérique pour les PME, qui rassemble des représentants d'entreprises et des responsables de l'action publique, ont mis en lumière les nouvelles mesures adoptées par les pays pour favoriser leur adoption durant la pandémie, notamment l'accès à des conseils, des financements et des réseaux (OCDE, 2021_[87]).

104. La collection « Getting Skills Right » de l'OCDE examine comment les pays prennent en compte l'évolution des besoins de compétences, comment ils développent des compétences qui répondent aux besoins du marché du travail, et comment ils s'assurent que ces compétences sont pleinement mises à profit par les individus et les employeurs, et elle fournit aux pays les informations et les analyses sur mesure dont ils ont besoin pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences. La base de données de l'OCDE sur les compétences pour l'emploi livre des informations à l'échelle des pays sur le degré de convergence entre la demande et l'offre portant sur un ensemble de connaissances, de compétences et d'aptitudes professionnelles. En ce qui concerne l'éducation, les travaux de l'OCDE examinent comment les pays peuvent tirer parti de la transformation numérique et de l'utilisation intelligente des données pour gérer leurs systèmes d'enseignement, d'enseignement supérieur et d'apprentissage tout au long de la vie, et améliorer les programmes d'enseignement et de formation (OCDE, 2021_[88]). Le programme de l'OCDE sur l'intelligence artificielle dans le travail, l'innovation, la productivité et les compétences (AI-WIPS), qui bénéficie du soutien du gouvernement allemand, ouvre de nouvelles possibilités et propose des analyses des besoins de compétences et des conséquences de l'IA sur le marché du travail.

105. La gouvernance des données en faveur de la croissance et du bien-être sera le thème de la phase III du projet de l'OCDE « Vers le numérique », dont les quatre axes de travail sont la gestion, l'accès, le partage et le contrôle des données ; les flux transfrontières de données dans un cadre de confiance ; les données et leur action sur les entreprises et les marchés ; et la mesure des données et des flux de données. La définition et la mise en œuvre de normes internationales constituent un volet essentiel du projet : les ministres adopteront une nouvelle Recommandation sur l'amélioration de l'accès aux données et de leur partage lors de la RCM, faisant suite à l'adoption antérieure d'une Recommandation révisée concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics (OCDE, 2021_[89]). L'OCDE a également entrepris d'élaborer des principes de haut niveau sur l'accès des pouvoirs publics aux données à caractère personnel détenues par le secteur privé devant permettre de concilier les exigences propres à l'application des législations et les impératifs de sécurité nationale, d'une part, avec la protection des droits de l'individu, d'autre part. L'intention est de concrétiser ces travaux, une fois prêts, sous forme d'instrument juridique.

106. **En vue d'aider les pays à s'orienter dans le paysage complexe et évolutif du commerce numérique, l'OCDE a dressé un état des lieux du commerce numérique** qui donne une vue d'ensemble des règles, normes et principes régissant le commerce numérique issus d'un large éventail d'instances internationales (Nemoto et López González, 2021^[90]). Les travaux se poursuivent également sur les moyens de faciliter les flux transfrontières de données dans un climat de confiance, ainsi que sur d'autres considérations visant à favoriser les échanges à l'ère du numérique, notamment à l'appui des négociations en cours à l'OMC sur le commerce électronique.

107. **Cette année, le Rapport sur la coopération pour le développement s'intéressera également à la question de la transformation numérique dans les pays à revenu faible et intermédiaire, et aux moyens de promouvoir un environnement qui assure un accès pour tous.** Cette analyse collaborative s'appuie sur les travaux antérieurs consacrés à la dimension transfrontière des processus de transformation numérique, sur la base de défis, de risques et de menaces communs, et examine les politiques nécessaires pour accélérer la transition numérique dans les pays en développement.

Questions à examiner :

- *Quelles politiques publiques mettre en œuvre afin de résorber la fracture numérique entre hommes et femmes, zones rurales et zones urbaines, ménages aisés et ménages à faible revenu, pays avancés et pays en développement ?*
- *Comment bâtir un système de formation tout au long de la vie qui permette de partager plus largement les bienfaits des technologies numériques ?*
- *Quelles politiques publiques faut-il adopter pour accélérer la transition numérique et répartir de manière plus équitable et inclusive les bienfaits des technologies numériques entre les entreprises et les différentes catégories de personnes (y compris selon le sexe) ?*

Sous-groupe n° 2 : Croissance inclusive : des opportunités pour tous

108. **La reprise est en marche sur le marché du travail.** Comparée à ce qu'elle était au plus fort de la crise, la situation des marchés du travail s'est considérablement améliorée, et on le doit en grande partie aux mesures sans précédent prises par de nombreux pays de l'OCDE pour venir en aide aux entreprises et aux ménages. Le taux de chômage à l'échelle de l'OCDE s'établissait à 6.2 %, en juillet 2021, contre 8.8 % en avril 2020, au moment où la première vague épidémique atteignait son sommet¹⁵, ce qui est encore très au-delà du niveau d'avant-crise (5.3 %).

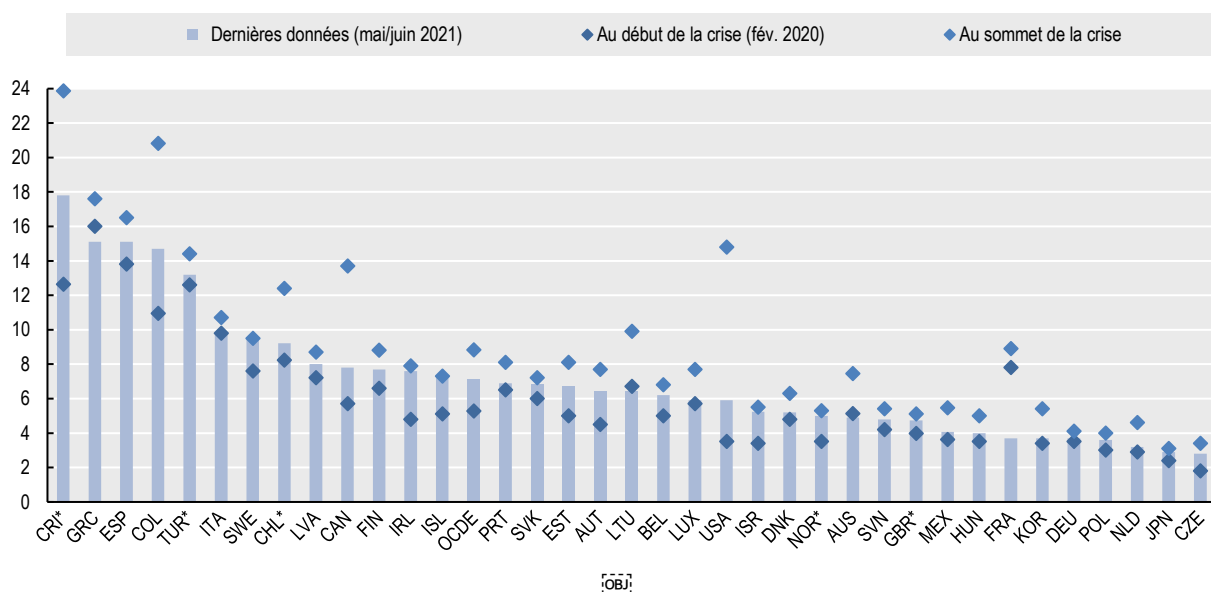
109. **Pour faire de l'égalité des chances pour tous une réalité, il convient de disposer de statistiques et de données** sur les secteurs de l'économie, les lieux et les populations qui ont été le plus touchés par la crise. Le Tableau de bord d'indicateurs à l'appui d'une reprise économique post-COVID-19 forte, résiliente, verte et inclusive, avec ses 20 indicateurs, a

¹⁵ Statistiques de l'OCDE sur la population active. Les données statistiques sur l'évolution du chômage durant la crise doivent être interprétées avec une certaine prudence. Voir la lettre d'information de la Direction des statistiques et des données de l'OCDE de décembre 2020 : « Has Covid-19 distorted international comparability of unemployment rates ? ».

pour objet d'aider les responsables de l'action publique et les citoyens à suivre la performance des pays au regard de toutes ces dimensions [C/MIN(2021)18].

Graphique 5. Le chômage avant la crise, au sommet de la crise et selon les dernières données disponibles

En pourcentage de la population active, corrigé des variations saisonnières



Note : * les dernières données disponibles remontent à avril 2021 pour ce qui est de la Turquie et le Royaume-Uni ; juin 2021 pour le Costa Rica, le Chili et la Norvège ; août 2021 pour l'Irlande et les États-Unis, de mai au Canada, en Colombie, au Luxembourg et en Slovaquie, de juin en Autriche, au Chili, au Costa Rica, en Grèce, en Hongrie, en Lettonie et au Mexique, de juillet en Australie, au Danemark et en Turquie, d'août en Allemagne, en Espagne, en Finlande, en France, en Norvège, aux Pays-Bas, au Portugal et en République slovaque, de septembre en Estonie et en Lituanie, d'octobre au Japon et de novembre au Royaume-Uni, et en 2021, aux mois de janvier en Corée, de mars en Belgique, en Islande, en Pologne, en République tchèque et en Suède, d'avril en Irlande et en Italie et de mai en Israël.

Source : Statistiques à court terme du marché du travail.

110. **La reprise, quoique plus vive qu'escomptée initialement, demeure incomplète.** À l'échelle de l'OCDE, on dénombre encore, au bas mot, 8 millions de chômeurs de plus qu'avant la crise, et plus de 14 millions d'inactifs. Malgré un fort rebond de l'emploi, le retour au niveau d'avant la pandémie n'interviendra pas avant 2023. Dans les pays en développement, la crise est venue accentuer des inégalités déjà profondes, aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci, d'où les niveaux records atteints par l'aide publique au développement (161 milliards USD) accordée à ces pays en réponse à leurs besoins accrus en 2020. **À cela s'ajoute qu'en dépit des efforts déployés par les pays pour leur venir en aide, la crise a frappé durement les groupes vulnérables – notamment les jeunes, les femmes, les migrants, les travailleurs peu qualifiés, les travailleurs du secteur informel et ceux mobilisés en première ligne contre la pandémie.** Les jeunes actifs, par exemple, ont vu leur durée moyenne de travail réduite de beaucoup, au plus fort de la crise, en 2020, perdant près de deux fois ce qu'ont perdu les travailleurs d'âge très actif et les travailleurs âgés. Les travailleurs exerçant un emploi atypique – travailleurs sous contrat de travail à temps partiel ou de durée déterminée et travailleurs indépendants – ont

bien souvent été privés des dispositifs de maintien dans l'emploi ou du bénéfice complet des prestations d'assurance chômage (OCDE, 2021^[91]).

111. Au sein des pays de l'OCDE, la pandémie de COVID-19 a accentué l'écart en termes de taux d'emploi entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays : celui-ci s'établit désormais à deux points de pourcentage en moyenne. Les travailleurs nés à l'étranger ont été particulièrement touchés par les pertes d'emploi. En effet, ils sont recrutés au titre de contrats de travail généralement plus précaires et sont en outre particulièrement nombreux dans les secteurs fortement touchés.

112. Les femmes, surtout, ont eu à pâtir de la première vague de la crise, du fait de l'alourdissement de leurs responsabilités familiales et de leur présence en nombre dans les métiers exposés en première ligne et dans les emplois concernés par les mesures de confinement. Dans l'ensemble, pendant la première vague de la crise, les femmes ont subi des réductions d'heures travaillées plus importantes que les hommes. Avec la levée des mesures de confinement, toutefois, les femmes ont pu reprendre leur activité professionnelle dans les pays de l'OCDE et leur temps de travail a augmenté plus rapidement que celui des hommes. Les entrepreneurs de sexe féminin ou issus de la diversité ont davantage souffert de la crise que les autres. Aux États-Unis, le nombre de chefs d'entreprise afro-américains, hispaniques et asiatiques a diminué de 41 %, 32 % et 26 %, respectivement, au cours des tout premiers mois de la crise, soit sensiblement plus que la moyenne de 22 % pour l'ensemble de la population (OCDE, 2021^[92]).

113. Pour les femmes et les filles vivant dans un pays en développement, la pandémie a accentué les fractures liées à l'inégalité entre les sexes. Dans bon nombre de ces pays, elles sont aujourd'hui confrontées à un chômage élevé et à une montée de la violence. Il reste beaucoup à faire pour encourager l'intégration de l'autonomisation des femmes dans les secteurs économiques et productifs et pour promouvoir leur participation à la vie politique et économique des pays en développement, à même de désamorcer les conflits, de stimuler la croissance économique et de rendre les sociétés plus inclusives. C'est pourquoi le Comité d'aide au développement (CAD) s'attache à définir de nouvelles orientations pour aider les femmes et les filles dans les pays en développement. Il s'agit notamment de faire en sorte que des femmes soient présentes aux postes de décision, qu'elles dirigent des entreprises et qu'elles soient bien soignées. L'OCDE suit également les investissements globaux et spécifiques en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes grâce au marqueur de l'égalité hommes-femmes et à l'outil de suivi dédié dans le Système de notification des pays créanciers, qui donne un aperçu des investissements consentis par les donateurs, le secteur privé, les fondations et les organisations multilatérales dans ce domaine essentiel pour le développement économique et social. La Recommandation du CAD de l'OCDE sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel (2019) constitue une norme internationale fondamentale, adoptée par le CAD en 2019 en vue d'une application par les pouvoirs publics aux organismes d'aide nationaux, et à la communauté internationale en général, dans le cadre d'activités de collaboration avec la société civile, les fondations et d'autres organismes mettant en œuvre des programmes à l'appui du développement ou fournissant une aide humanitaire.

114. La crise ayant touché en premier lieu des secteurs où les femmes sont surreprésentées, celles-ci ont subi de plein fouet les pertes d'emplois et de revenus. La saturation des systèmes de santé et l'absence de services sociaux, en particulier dans les secteurs des soins aux personnes, se sont également traduits par un alourdissement des soins et travaux domestiques non rémunérés, principalement assurés par les femmes. À ce titre, la pandémie a révélé combien les normes et les pratiques sociales sont ancrées et ce, dans de multiples domaines. L'Indice « Institutions sociales et égalité femmes-hommes » (SIGI) de

l'OCDE mesure les discriminations dont les institutions sociales (lois, normes et pratiques) de 180 pays sont porteuses à l'égard des femmes. Les pratiques discriminatoires des institutions sociales freinent le potentiel des femmes et des filles, et entraînent en outre des coûts importants au plan socioéconomique pour les pays. Avant la pandémie, le fait d'ignorer les discriminations fondées sur le sexe dans les institutions sociales représentait un coût équivalent à une perte de 7.5 % du PIB mondial (OCDE, 2019^[93]).

La transformation numérique, la transition verte et les autres tendances mondiales laissent une empreinte profonde sur les marchés du travail.

115. Dès avant la crise du COVID-19, la transformation numérique, la mondialisation et la transition verte avaient une incidence marquée sur les marchés du travail et les perspectives s'ouvrant aux individus, aux entreprises et aux régions. Entre 2006 et 2016, quatre emplois sur dix créés dans les pays de l'OCDE l'ont été dans des secteurs à forte intensité de numérique. L'OCDE estime que 14 % des emplois sont fortement menacés par l'automatisation et que 32 % encore connaîtront de profonds changements dans les tâches qu'ils comportent (OCDE, 2019^[94]). Dans certaines régions, le pourcentage d'emplois menacés atteint 40 %, d'après les estimations (OCDE, 2020^[95]).

116. L'apparition de nouveaux emplois et de nouvelles formes de travail, notamment dans le cadre de l'économie dite « des plateformes », est porteuse d'opportunités, mais risque aussi de se traduire par des licenciements, une dégradation de la qualité de l'emploi et un affaiblissement de l'accès à la protection sociale, comme il ressort du projet de l'OCDE sur l'Avenir du travail. S'il y a peu de chances qu'elles aboutissent à un avenir sans emplois, la transformation numérique et la transition verte vont contraindre des millions de travailleurs à en trouver un nouveau ou à acquérir de nouvelles compétences. Les nouveaux emplois ne seront pas nécessairement créés dans les mêmes secteurs d'activité ni dans les mêmes régions que ceux qui auront été détruits. On estime par exemple que la transition verte aura une incidence nette négligeable au niveau national, mais qu'elle pourrait entraîner la disparition de plus de 5 % des emplois dans quelques régions (OCDE, 2021^[96]).

117. La transformation numérique peut faire progresser la productivité et la qualité des emplois grâce à une moindre exposition aux travaux dangereux et ingrats, ainsi qu'à une plus grande autonomie et une plus grande souplesse offertes à de nombreux travailleurs. Elle suscite néanmoins des inquiétudes quant à la qualité des emplois atypiques, souvent précaires, mal rémunérés et synonymes de perte d'autonomie. Les conséquences structurelles à long terme associées à l'essor du travail et de la formation à distance sont encore mal déterminées, ouvrant des perspectives et soulevant des difficultés pour les zones urbaines et pour les zones rurales (OCDE, 2021^[97])¹⁶.

118. Les lacunes de la protection sociale étaient déjà visibles avant la crise liée au COVID-19. Dans certains pays, les travailleurs atypiques étaient 40 à 50 % moins susceptibles de bénéficier d'un quelconque dispositif de soutien du revenu pendant une période d'inactivité que les salariés ordinaires (OCDE, 2019^[94]). La crise du COVID-19 a rendu plus criantes les lacunes de la protection sociale, notamment à l'égard des ménages économiquement précaires.

Bâtir un marché du travail plus inclusif et préparer l'avenir du travail

119. Les pouvoirs publics, à tous les échelons, devront anticiper les changements, les gérer et leur faire face pour que les personnes, les territoires et les entreprises puissent s'adapter aux nouvelles formes d'activité économique. La Stratégie de l'OCDE pour

¹⁶ On consultera également la plateforme de l'OCDE dédiée au suivi de la reprise dans les régions.

l'emploi contient des recommandations à leur intention quant aux moyens d'accompagner ces changements, l'accent y étant mis sur le nombre d'emplois, la qualité des emplois et l'inclusivité, priorités essentielles de l'action publique, tout en insistant sur l'importance de la résilience et de l'adaptabilité.

120. **Les plans de relance offrent l'occasion unique de maîtriser l'impact structurel de la transformation numérique et de la transition verte sur nos économies et de jeter les bases d'économies et de sociétés plus fortes et plus résilientes.** Dans le même temps, les pouvoirs publics devront continuer de venir en aide aux groupes vulnérables et de s'attacher à leur ouvrir de meilleures perspectives dans le monde d'après la crise du COVID. Les récents travaux de l'OCDE sur l'articulation entre inégalités et environnement, ainsi que l'égalité femmes-hommes et environnement, mettent en lumière la nécessité de considérer l'équité comme une composante inhérente de la transition imminente vers une économie verte. Une telle approche permet à la fois de répondre aux besoins des communautés, y compris les femmes, qui rencontreront le plus de difficultés pendant la transition (par exemple, en termes de recyclage des compétences, de relocalisation pour des motifs professionnels, d'aide pour abandonner progressivement les sources d'énergie fossile là où les sources renouvelables sont rares, ou d'amélioration de l'accès à des produits et services verts accessibles) et de rallier le soutien du public nécessaire pour adopter et mettre en œuvre des politiques vertes avec un cadre d'action intégré (OCDE, 2021^[24] ; OCDE, 2021^[98]).

121. **Dans ses Perspectives de l'emploi 2021, l'OCDE met en lumière des mesures visant notamment à stimuler les systèmes de développement et de recyclage des compétences, promouvoir la création d'emplois et définir des politiques actives du marché du travail qui assurent aux personnes vulnérables un accompagnement intégré, complet et individualisé vers l'emploi de qualité** (OCDE, 2021^[91]). Le Plan d'action actualisé de l'OCDE pour les jeunes offre aux pays une feuille de route à suivre pour mieux intégrer les jeunes dans l'avenir du travail ; la Réunion ministérielle sur l'emploi de 2021 sera quant à elle l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis vers la reprise, réfléchir aux enseignements à retenir de la crise et examiner les mesures à prendre de la part des pouvoirs publics. La création d'emplois dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des soins aux personnes, mis à rude épreuve par le COVID-19, sera déterminante pour rendre nos sociétés plus résilientes et y faire grandir le grand bien-être. Pour parvenir à assurer une croissance inclusive, les plans de relance doivent également favoriser l'intégration des immigrés et de leurs enfants, et prendre en compte le rôle joué par la migration de travail ainsi que l'amélioration des compétences et le recyclage des migrants pour répondre aux nouveaux besoins de main d'œuvre créés par la transition verte.

122. **Les pays devront également combler les lacunes qui existent de longue date en matière de protection sociale, ainsi que les Ministres des affaires sociales de l'OCDE s'y sont engagés à leur Réunion de 2018.** Des mesures doivent être prises pour étendre la portée des programmes qui excluent à l'heure actuelle certaines catégories de travailleurs, favoriser la portabilité des droits entre des programmes destinés à des groupes distincts, assurer un traitement plus neutre des différentes formes de travail et rendre les programmes plus adaptables face à l'évolution des besoins du public. Les mesures prises dans l'urgence par de nombreux pays après le déclenchement de l'épidémie de COVID-19 pour combler quelques-unes de ces lacunes demandent à être réévaluées et inscrites dans une stratégie structurelle plus systématique, qui soit gage d'équité et redonne effet aux mesures d'incitation. Dans plusieurs pays, les pouvoirs publics devront prendre des mesures pérennes et pluridimensionnelles pour lutter contre le travail informel.

123. **La pandémie a porté sur le devant de la scène la question de la santé mentale.** Le Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation de l'OCDE sur une politique intégrée

de la santé mentale, des compétences et de l'emploi [C/MIN(2021)19], appelle à une approche globale qui permette d'appréhender les interactions entre les problèmes de santé mentale et la situation sociale et sur le marché du travail. Il convient pour ce faire d'élargir le soutien apporté aux jeunes en matière de santé mentale dans les écoles et les centres dédiés à la jeunesse, en faisant plus de place à la santé mentale sur le lieu de travail et, plus généralement, en orientant davantage le système de santé sur l'emploi et en renforçant le soutien psychologique aux personnes qui reçoivent des prestations sociales ou des indemnités de chômage.

124. **Les outils de gouvernance sont essentiels pour assurer une reprise inclusive et soucieuse de l'égalité hommes-femmes pour tous, mais les pays sont confrontés à plusieurs défis à cet égard, notamment pour ce qui est de mobiliser des outils d'analyse sexospécifique dans la réponse au COVID-19** (OCDE, 2020^[99]). Le Cadre d'action de l'OCDE pour une gouvernance publique intégrant la problématique femmes-hommes [C/MIN(2021)21] met en lumière comment tirer parti des outils de gouvernance pour améliorer l'efficacité des politiques dans l'intérêt de tous et encourager une reprise intégrant la problématique hommes-femmes.

125. **Par le dialogue social, les pouvoirs publics, les employeurs et les syndicats sont parvenus, en maintes occasions, à atténuer les conséquences de la crise.** De nombreux accords ont été conclus pour préserver les emplois, offrir aux entreprises plus de souplesse dans la gestion du temps de travail, investir davantage dans la formation et, surtout, pour favoriser la reprise d'activité sur site grâce au renforcement des exigences en matière de sécurité et de santé au travail. Depuis 2019, l'OCDE héberge l'unité de soutien du Global Deal, initiative multipartite qui réunit plus d'une centaine de partenaires entre gouvernements, entreprises, syndicats et organisations de la société civile.

Le rôle de la gouvernance d'entreprise et de la conduite responsable des entreprises dans la promotion d'une croissance plus inclusive, plus résiliente et plus durable

126. **La gouvernance d'entreprise et la conduite responsable des entreprises (CRE) ont un rôle important à jouer dans la mise en place d'économies résilientes, inclusives et durables.** Il est impératif de mettre sur pied des cadres de gouvernance d'entreprise solides pour permettre au secteur des entreprises d'être plus dynamique et résilient face aux crises qui pourraient se profiler à l'avenir. Le rétablissement de la confiance dans les marchés mondiaux au lendemain de la pandémie de COVID-19 exigera également des stratégies propres à établir des chaînes de valeur plus résilientes et plus inclusives – des stratégies propres à sécuriser l'approvisionnement en biens essentiels et à rendre les entreprises mieux à même d'anticiper et gérer les chocs, tout en protégeant les travailleurs et l'environnement. En établissant que toutes les entreprises – indépendamment de leur forme juridique, de leur taille, de la structure de leur capital ou de leur secteur d'activité – devraient éviter que leurs activités aient des retombées négatives ou, le cas échéant, y remédier, tout en contribuant au développement durable des pays dans lesquels elles exercent leurs activités, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (OCDE, 2011^[100]) peuvent catalyser la contribution des entreprises à une croissance inclusive et résiliente et à la réalisation des ODD.

127. **Les cadres de gouvernance d'entreprise jouent un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs.** La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance de prévoir les risques systémiques et les chocs inattendus. Un secteur des entreprises déterminé à identifier et à atténuer les risques, et capable de le faire, forme le cœur même d'une économie dynamique et résiliente. Par conséquent, alors que de nouveaux types de risques se font jour ou se renforcent, les entreprises, ceux qui les détiennent et la société ont tous intérêt à les

identifier correctement, à les gérer de manière adéquate et à communiquer opportunément à leur sujet.

128. L'absence d'appréciation crédible des risques non seulement accroît l'incertitude entourant les résultats attendus et la viabilité à long terme des entreprises, mais entraîne aussi une affectation des ressources économiques contraire à l'efficacité, qui nuit à la résilience de chacune comme à celle de l'économie toute entière. La nécessité d'établir des structures et des procédures solides pour la gestion des risques et la publication d'informations de qualité, notamment sur les questions environnementales et sociales, trouve un ancrage ferme dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE (OCDE, 2015_[101]).

129. Le lien entre gouvernance des entreprises, conduite responsable de ces dernières et développement durable fait l'objet d'une attention toute particulière. De nouvelles initiatives pour une gouvernance durable des entreprises visent globalement à encourager les modèles de gestion qui s'écartent du court-termisme, de la primauté des actionnaires et d'une vision de l'objet social et du devoir de loyauté réduite à la seule maximisation du profit immédiat. Elles cherchent au contraire à promouvoir des modèles qui tiennent compte des intérêts des parties prenantes et de la collectivité au sens large, visent l'intégration des objectifs socio-environnementaux aux modèles et stratégies d'exploitation, et rendent les administrateurs et les dirigeants responsables de la gestion des risques socio-environnementaux. Des cadres de gouvernance d'entreprise plus solides et plus durables favoriseront une reprise résiliente et une croissance plus pérenne.

130. La présence de solides cadres de gouvernance d'entreprise sera elle aussi indispensable pour que les marchés financiers soutiennent efficacement une reprise résiliente et une croissance plus pérenne. Dans ce contexte, l'examen des Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE permettra de les adapter au contexte de l'après-pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne la gestion des risques ESG, la concentration de l'actionnariat, la transformation numérique, les faillites, la qualité des audits et les droits des créanciers (OCDE, 2021_[102]).

131. Les travaux que l'OCDE consacre, en partenariat avec des alliances du secteur privé, à la promotion d'une transformation responsable des entreprises et d'une transition verte centrée sur l'humain sont complémentaires de ceux prenant appui sur les normes de l'Organisation relatives à la CRE et à la gouvernance d'entreprise. À titre d'exemple, les travaux sur les indicateurs et la mesure des performances non financières (OCDE, 2021_[103]) portent sur le bien-être des acteurs économiques ainsi que sur les ressources produites et consommées par les entreprises. Élargir l'évaluation des progrès accomplis, telle que la pratiquent entreprises et pouvoirs publics, et rendre ces approches statistiques cohérentes entre elles peut favoriser l'intégration des mesures des performances financières et des performances non financières prenant en considération la durabilité et le bien-être des individus à l'échelle des entreprises et des secteurs d'activité.

132. Les organisations de l'économie sociale, qui représentent quelque 12 millions d'emplois rien qu'en Europe, ont fait œuvre de pionniers pour ce qui est de l'introduction de nouveaux modèles économiques et de l'innovation sociale (OCDE, 2021_[104]). De nombreuses entreprises leur emboîtent aujourd'hui le pas en s'assignant des objectifs d'utilité sociale. La clé du succès, cependant, réside dans la mise en place, par les pouvoirs publics, d'un cadre réglementaire et d'incitations adaptés, notamment à l'endroit des PME, qui ont beaucoup à gagner à recevoir un agrément, mais qui se trouvent aussi face à des obstacles concrets et à des enjeux de gouvernance interne non négligeables.

Questions à examiner :

- *Comment mieux promouvoir la concurrence dans l'ensemble des secteurs de façon à stimuler une croissance inclusive, résiliente et durable ?*
- *Comment harmoniser les règles du jeu au sein des marchés du travail et mettre en place des économies qui profitent à tous ?*
- *Que pouvons-nous faire pour aider à concrétiser le potentiel des femmes à contribuer à la croissance économique ?*

Références

- AIE (2021), *Global Energy Review*, <https://www.iea.org/reports/global-energy-review-2021>. [13]
- AIE (2021), *Net Zero by 2050*, AIE, Paris, <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>. [17]
- ASEAN (2018), *Master Plan in ASEAN Connectivity 2025*, <https://connectivity.asean.org/strategic-area/sustainable-infrastructure/>. [81]
- BIT et al. (2019), *Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales*, <http://mneguidelines.oecd.org/Mettre-fin-au-travail-des-enfants-au-travail-force-et-a-la-traite-des-etres-humains-dans-les-chaines-d-approvisionnement-mondiales.pdf>. [54]
- Black, R. et al. (2021), *Taking Stock: A global assessment of net zero targets*, Energy & Climate Intelligence Unit and Oxford Net Zero. [15]
- Buckle, S. et al. (2020), « Addressing the COVID-19 and climate crises: Potential economic recovery pathways and their implications for climate change mitigation, NDCs and broader socio-economic goals », *OECD/IEA Climate Change Expert Group Papers*, n° vol. 2020/04, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/50abd39c-en>. [14]
- Casalini, F., J. López González et T. Nemoto (2021), « Mapping commonalities in regulatory approaches to cross-border data transfers », *OECD Trade Policy Papers*, n° 248, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/ca9f974e-en>. [84]
- Dobrinevski, A. (2020), « Exploring options to measure the climate consistency of real economy investments: The manufacturing industries of Norway », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, vol. n° 159, <https://doi.org/10.1787/1012bd81-en>. [38]
- Edelman (2021), *Edelman Trust Barometer 2021*, Edelman, <https://www.edelman.com/sites/g/files/aatuss191/files/2021-01/2021-edelman-trust-barometer.pdf>. [1]
- FMI et OCDE (2021), *Tax Policy and Climate Change: IMF/OECD Report for the G20*, <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/imf-oecd-g20-report-tax-policy-and-climate-change.htm>. [22]
- Fulton, L. et al. (2017), *Three Revolutions in Urban Transportation*. [21]
- G20 (2021), *Fostering an inclusive, sustainable, and resilient recovery of labour markets and societies*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.g20.org/wp-content/uploads/2021/06/G20-2021-LEM-Declaration.pdf>. [82]
- G7 (2021), *G7 Roadmap for Cooperation on Data Free Flow with Trust*, Éditions OCDE, Paris, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/986160/Annex_2_Roadmap_for_cooperation_on_Data_Free_Flow_with_Trust.pdf. [83]

- GIEC (2021), *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. (Summary for Policy Makers)*, [12]
https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM.pdf.
- GIEC (2018), *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Genève, <https://www.ipcc.ch/sr15/> (consulté le 16 mai 2021). [18]
- Harding, M., G. Perez-Navarro et H. Simon (2020), *In Tax, Gender Blind is not Gender Neutral: why tax policy responses to COVID-19 must consider women*, [10]
<https://oecdecoscope.blog/2020/06/01/in-tax-gender-blind-is-not-gender-neutral-why-tax-policy-responses-to-covid-19-must-consider-women/>.
- ICICE (2012), *Initiative de collaboration internationale sur le commerce et l'emploi*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/site/tadicite/50258009.pdf>. [55]
- Jachnik, R. (2021), « Measuring the alignment of real economy investments with climate mitigation objectives: The United Kingdom's buildings sector », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, vol. n° 172, <https://doi.org/10.1787/8eccb72a-en>. [37]
- Jeady-Hugo, S., L. Lo Re et C. Falduto (Draft), *Understanding net-zero emission targets*. [26]
- Ker, D., P. Montagnier et V. Spiezia (2021), « Measuring telework in the COVID-19 pandemic », *Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique*, n° 314, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/0a76109f-en>. [65]
- Korinek, J., E. Moisé et J. Tange (2021), « Trade and gender: A Framework of analysis », *OECD Trade Policy Papers*, n° 246, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/6db59d80-en>. [53]
- Nemoto, T. et J. López González (2021), « Digital trade inventory: Rules, standards and principles », *OECD Trade Policy Papers*, n° 251, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9a9821e0-en>. [90]
- OCDE (2021), , [https://one.oecd.org/document/WISE/CSSP\(2021\)1/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/WISE/CSSP(2021)1/fr/pdf). [103]
- OCDE (2021), *Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie*, [7]
<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/declaration-sur-une-solution-reposant-sur-deux-piliers-pour-resoudre-les-defis-fiscaux-souleves-par-la-numerisation-de-l-economie-juillet-2021.pdf>.
- OCDE (2021), *Draft Report for the Stocktaking of the OECD Guidelines for Multinational Enterprises*, <https://mneguidelines.oecd.org/Draft-report-for-the-stocktaking-of-the-OECD-guidelines-for-multinational-enterprises.pdf>. [47]
- OCDE (2021), *Effective Carbon Rates 2021: Pricing Carbon Emissions Through Taxes and Emissions Trading*, <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/effective-carbon-rates-2021-0e8e24f5-en.htm>. [29]

- OCDE (2021), *Égalité femmes-hommes et environnement: Accumuler des connaissances et des politiques pour atteindre les ODD*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/009350ea-fr>. [98]
- OCDE (2021), *FDI Qualities Policy Toolkit: Policies for improving the sustainable development impacts of investment*, <https://www.oecd.org/daf/inv/investment-policy/FDI-Qualities-Policy-Toolkit-Consultation-Paper-2021.pdf>. [58]
- OCDE (2021), *Fostering Economic Resilience in a World of Open and Integrated Markets: Risks, Vulnerabilities and Areas for Policy Action, Report prepared for the 2021 UK Presidency of the G7*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/newsroom/OECD-G7-Report-Fostering-Economic-Resilience-in-a-World-of-Open-and-Integrated-Markets.pdf>. [66]
- OCDE (2021), *Implications of Remote Working Adoption on Place Based Policies: A Focus on G7 Countries*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/b12f6b85-en>. [97]
- OCDE (2021), *Lobbying in the 21st Century: Transparency, Integrity and Access*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/c6d8eff8-en>. [5]
- OCDE (2021), *Measuring distortions in international markets: Below-market finance*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a1a5aa8a-en>. [61]
- OCDE (2021), *OECD Broadband Portal*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/sti/broadband/broadband-statistics/>. [64]
- OCDE (2021), *OECD Digital Education Outlook 2021: Pushing the Frontiers with Artificial Intelligence, Blockchain and Robots*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/589b283f-en>. [88]
- OCDE (2021), *OECD Regional Outlook 2021: Addressing COVID-19 and Moving to Net Zero Greenhouse Gas Emissions*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/17017efe-en>. [96]
- OCDE (2021), *OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/97a5bbfe-en>. [70]
- OCDE (2021), *OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/97a5bbfe-en>. [92]
- OCDE (2021), *Panorama des administrations publiques 2021*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9556b25a-fr>. [2]
- OCDE (2021), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2021 : Affronter la crise du COVID-19 et préparer la reprise*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/40fac915-fr>. [91]
- OCDE (2021), *Policy scenarios for a transition to a more resource efficient and circular economy*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/c1f3c8d0-en.pdf?expires=1631893505&id=id&accname=ocid84004878&checksum=EFD14729492C6BBA7966A17112F21A8B>. [16]
- OCDE (2021), *Projet de Recommandation sur le rôle des États dans la promotion de la conduite responsable des entreprises*, [https://one.oecd.org/official-document/DAF/INV\(2021\)7/REV1/fr](https://one.oecd.org/official-document/DAF/INV(2021)7/REV1/fr). [56]

- OCDE (2021), *Recommandation du Conseil concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics*, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0347>. [89]
- OCDE (2021), *Recommandation du Conseil sur la connectivité à haut débit*, Éditions OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0322>. [86]
- OCDE (2021), *Recommandation du Conseil sur la neutralité concurrentielle*, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0462>. [62]
- OCDE (2021), *Social economy and the COVID-19 crisis: current and future roles*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/social-economy-and-the-covid-19-crisis-current-and-future-roles-f904b89f/>. [104]
- OCDE (2021), *Strengthening Economic Resilience Following the COVID-19 Crisis: A Firm and Industry Perspective*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/2a7081d8-en>. [72]
- OCDE (2021), *The Digital Transformation of SMEs*, OECD Studies on SMEs and Entrepreneurship, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/bdb9256a-en>. [87]
- OCDE (2021), *The Future of Corporate Governance in Capital Markets Following the COVID-19 Crisis*, Corporate Governance, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/efb2013c-en>. [102]
- OCDE (2021), « The inequalities-environment nexus: Towards a people-centred green transition », *OECD Green Growth Papers*, n° vol. 2021/01, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/ca9d8479-en>. [24]
- OCDE (2021), *The well-being lens: an innovative process for net-zero strategies*. [20]
- OCDE (2021), *Towards a global certification framework for quality infrastructure investment: Private sector and civil society perspectives on the Blue Dot Network - Highlights*. [39]
- OCDE (2020), *Developing Sustainable Finance Definitions and Taxonomies, Green Finance and Investment*, Éditions OCDE, Paris. [33]
- OCDE (2020), *Digital Government Index: 2019 Results*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4de9f5bb-en>. [4]
- OCDE (2020), *ESG Investing: Environmental Pillar Scoring and Reporting*, Éditions OCDE, Paris. [34]
- OCDE (2020), *ESG Investing: Practices, Progress and Challenges*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/finance/ESG-Investing-Practices-Progress-and-Challenges.pdf>. [36]
- OCDE (2020), *Job Creation and Local Economic Development 2020: Rebuilding Better*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/b02b2f39-en>. [95]
- OCDE (2020), *Maintenir l'accès à l'internet en temps de crise*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/maintenir-l-acces-a-l-internet-en-temps-de-crise-3cd99153/>. [63]

- OCDE (2020), *Mapping Good Practices & Challenges Faced by The National Gender Equality Institutions in Tackling the Effects of COVID-19*, [99]
- OCDE (2020), *OECD Business and Finance Outlook 2020: Sustainable and Resilient Finance*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/eb61fd29-en>, [35]
- OCDE (2020), *OECD Digital Economy Outlook 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/bb167041-en>, [68]
- OCDE (2019), *Accélérer l'action pour le climat : Remettre le bien-être des personnes au centre des politiques publiques*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/deb94cd3-fr>, [23]
- OCDE (2019), *Aligning Development Co-operation and Climate Action: The Only Way Forward*, Objectif développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5099ad91-en>, [27]
- OCDE (2019), *Digital Opportunities for Better Agricultural Policies*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/571a0812-en>, [69]
- OCDE (2019), *Engaging and consulting on trade agreements*, Éditions OCDE, Paris, https://issuu.com/oecd.publishing/docs/engaging_and_consulting_on_trade_agreements, [51]
- OCDE (2019), *Getting Skills Right: Future-Ready Adult Learning Systems*, Getting Skills Right, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264311756-en>, [74]
- OCDE (2019), *Health in the 21st Century: Putting Data to Work for Stronger Health Systems*, Études de l'OCDE sur les politiques de santé, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/e3b23f8e-en>, [78]
- OCDE (2019), *Measuring distortions in international markets: the aluminium value chain*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c82911ab-en>, [59]
- OCDE (2019), *Measuring distortions in international markets: the aluminium value chain*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/8fe4491d-en>, [60]
- OCDE (2019), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 : L'avenir du travail*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b7e9e205-fr>, [94]
- OCDE (2019), *SIGI 2019 Global Report: Transforming Challenges into Opportunities*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/bc56d212-en>, [93]
- OCDE (2019), *SIGI 2019 Global Report: Transforming Challenges into Opportunities*, Social Institutions and Gender Index, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/bc56d212-en>, [73]
- OCDE (2019), *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2b47d7a4-fr>, [46]
- OCDE (2019), *Taxing Energy Use 2019: Using Taxes for Climate Action*, <https://www.oecd.org/tax/taxing-energy-use-efde7a25-en.htm>, [28]

- OCDE (2019), *Trade in the Digital Era*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/going-digital/trade-in-the-digital-era.pdf>. [77]
- OCDE (2019), *Vers le numérique : Forger des politiques au service de vies meilleures*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7cba1873-fr>. [85]
- OCDE (2018), *Bridging the Digital Gender Divide: Include, Upskill, Innovate*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/going-digital/bridging-the-digital-gender-divide.pdf>. [71]
- OCDE (2018), *Guide OCDE du devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises*, Éditions OCDE, Paris. [44]
- OCDE (2018), *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bc38f798-fr>. [45]
- OCDE (2018), *Observatoire sur l'innovation dans le secteur public*. [31]
- OCDE (2018), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/19991274>. [49]
- OCDE (2017), *A Fiscal Approach for Inclusive Growth in G7 Countries*, <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/a-fiscal-approach-for-inclusive-growth-in-g7-countries.pdf>. [11]
- OCDE (2017), *APEC Internet and Digital Economy Roadmap*, Éditions OCDE, Paris, http://mddb.apec.org/Documents/2017/SOM/CSOM/17_csom_006.pdf. [80]
- OCDE (2017), *Comment va la vie ? 2017 : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/how_life-2017-fr. [25]
- OCDE (2017), *Investing in Climate, Investing in Growth*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264273528-en>. [32]
- OCDE (2017), *Key Issues for Digital Transformation in the G20*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/www.oecd.org/G20/key-issues-for-digital-transformation-in-the-G20.pdf>. [79]
- OCDE (2017), *Mettre les échanges au service de tous*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/82e7ffa9-fr>. [50]
- OCDE (2017), *Trust and Public Policy: How Better Governance Can Help Rebuild Public Trust*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264268920-en>. [6]
- OCDE (2016), *Les impôts sur les salaires 2016*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/tax_wages-2016-fr. [9]
- OCDE (2015), *Cadre d'action pour l'investissement, édition 2015*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264235441-fr>. [57]
- OCDE (2015), *Data-Driven Innovation: Big Data for Growth and Well-Being*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264229358-en>. [75]

- OCDE (2015), *Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264236905-fr>. [101]
- OCDE (2011), *Better Policies to Support Eco-innovation*, Études de l'OCDE sur l'innovation environnementale, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264096684-en>. [19]
- OCDE (2011), *Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264115439-fr>. [100]
- OCDE (2011), *Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Édition 2011*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264115439-fr>. [43]
- OCDE (1996), *Trade, Employment and Labour Standards: A Study of Core Workers' Rights and International Trade*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264104884-en>. [48]
- OCDE (à paraître), *A critical review of methodologies for ex ante sustainability impact assessments of Free Trade Agreements*, Éditions OCDE, Paris. [52]
- OCDE (à paraître), *Bridging Digital Divides in G20 countries*, Éditions OCDE, Paris. [67]
- OCDE (à paraître), *ESG investing and climate transition: market practices, issues and policy considerations*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/68becf35-en>. [41]
- OCDE (2021, à paraître), *Financial Markets and Climate Transition*, Éditions OCDE, Paris. [42]
- OCDE (2021, à paraître), *OECD Global Report on Open Government and Civic Space*, Éditions OCDE, Paris. [3]
- OCDE/FAO (2021), *Building Agricultural Resilience to Natural Hazard-induced Disasters: Insights from Country Case Studies*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/49eefdd7-en>. [76]
- OCDE-NAEC (2021), *New Approaches to Economic Challenges*, <https://www.oecd.org/naec/> (consulté le 5 août 2021). [30]
- Tandon, A. (2021), « Transition finance: Investigating the state of play - A stocktake of emerging approaches and financial instruments », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n° 179, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/68becf35-en>. [40]
- Thomas, A. et P. O'Reilly (2016), *The Impact of Tax and Benefit Systems on the Workforce Participation Incentives of Women*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/d950acfc-en>. [8]

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES 2021

www.ocde.org

OCDE Paris
2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16
Tél : +33 (0) 1 45 24 82 00